JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1788.

Tome second.

I. MAI.



A MAESTRICHT,

Chez François Cavelier, Imprimeur-Libraire, fur le Vrythof.



JOURNAL HISTORIQUE

ET LITTÉRAIRE

I. Mai 1788.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La vie de l'homme respectée & désendue dans ses derniers momens, ou instruction sur les soins qu'on doit aux morts, & d ceux qui paroissent l'être, sur les sunérailles & les sépultures. A Paris, chez Debure l'aîné; à Liege, chez Lemarié. 1787, un vol. in-8°. d'environ 250 pag.

Thiery, docteur en médecine de la faculté de Paris, & médecin confutant du roi, s'attache d'abord à montrer les inconvéniens des coutumes qu'on fuit parmi nous à l'égard des morts récens, & il propose ensuite, dans le plus grand détail, les réformes qu'il juge nécessaires. Les principales consistent à tenir les morts dans un degré de chaleur modérée, à ne les enterret qu'après un espace de tems sussissimples.

portionné à la longueur de la maladie, & même à sa nature, à les garder encore plus long-tems si la maladie a été du genre des convultives, des foporeufes, &c. Nous ne manquons pas d'ouvrages où cette matiere a été traitée avec tout le développement convenable (a), & avec l'intérêt qu'inspire à tout le monde la crainte d'être enterré vivant (b); mais l'on ne fauroit trop répéter des lecons dont le mépris ou l'oubli font d'une si grande conséquence. Il y a d'ailleurs dans l'ouvrage de M. Thiery des réflexions sur la sépulture, qui méritent d'être accueillies des fages, particuliérement dans un tems où l'on exerce sur ce dernier devoir qu'on rend aux morts des spéculations & des réformes étrangement oppofées à ce que nos ancêtres, ainfi que tous les peuples de la terre, ont constamment pensé fur le respect dû aux triftes restes de l'humanité. " Nos livres facrés, dit-il, qui aux » plus fublimes deffeins joignent celui d'aumenter la force & le bonheur de nos fo-» ciétés, nous excitent à remplir nos de-» voirs touchant les morts, par les exem-» ples, les éloges & les récompenses. Quels ques-uns s'étonnent affez mal-à-propos " que Movse n'ait donné là dess'us aucune » ordonnance particuliere. C'est qu'il n'y may avoit rien a ajouter aux anciennes cou-» tumes des patriarches, fuivies par leurs

(a) 1 Décemb. 1776, p. 487.

⁽b) Exemples de vivans réputés morts, 1 Décemb. 1776, p. 488 & suiv. — 1 Nov. 1777, p. 375. — 1 Août 1781, p. 509. — 15 Mars 3782, p. 463.

descendans. Les Egyptiens même, que » les Israélites venoient de quitter. loin de » pécher par omission, se livroient à des » excès qu'il convenoit de réprimer : il ne » falloit donc que des préceptes négatifs. » L'auteur prévient ensuite l'objection qu'on pourroit faire de l'impureté légale qui résultoit de l'attouchement des cadavres, & du soin que Moyse a paru prendre pour qu'on ne portat pas trop loin l'attention pour les morts. " Il paroit affez qu'indépendamment » d'une pureté extérieure, représentative » de l'intérieure, Moyse, par ces loix pro-» hibitives, a voulu d'abord détourner les » Hébreux des dépenses & du tems inuti-» lement employés à embaumer intérieurement une multitude d'hommes & même » d'animaux, à la maniere des Egyptiens » leurs anciens maîtres, puis leurs voisins: » en deuxieme lieu, de prévenir la supers-" tition & l'idolatrie qui se glissent aisément » dans l'espece de culte rendu aux ancê-» tres. Cette piété, pour ne pas devenir " une impiété, devoit donc être réduite & " avoir ses bornes. Il paroît de plus que les Egyptiens crovoient favoriser la ré-" furrection future des morts, par les em-» baumemens & les demeures éternelles " qu'ils leur préparoient : ne pouvant les " faire vivre, ils les faisoient durer; en

" choses. "
Dans la maniere dont M. T. discute cet objet, on découvre par-tout un écrivain

nattendant, à ce qu'il semble, non de Dieu, mais de la nature, un grande révolution, laquelle, selon eux, devoit tout rétablir dans le premier état des religieux, qui apprécie aussi judicieusement qu'équitablement tout ce que nous devons au christianisme. & rapporte à cette grande fource de bien ce genre d'humanité qui nous rend fentibles même à l'égard de ce qui ne l'est plus, " On peut dire que nulle société n'a fu, auffi bien que la chrétienne, lier res hommes par une charité commune, " unit le ciel & la terre, les vivans & les morts. De l'aveu de ses ennemis, elle " devoit ses accroissemens rapides, autant aux foins religieux qu'elle avoit des morts. " qu'à la pratique des autres vertus. Et véri-* tablement, l'amour, la reconnoissance & " l'humanité qu'on témoigne aux morts. " Supposent les qualités les plus sociables in en ceux qui farvivent. On peut donc con-5 fidérer les tombeaux comme les extrémin tes de la grande chaîne qui joint ensem-" ble les générations des hommes ". Rien de plus juste, de plus exactement verifié que cette réflexion. Auffi depuis que la philosophie a relaché tous les liens de la fociété, les morts & la sépulture font comptés pour

La maniere dont les chrétiens en s'éloignant des rites parens, ont cru devoir difpofer des corps morts, paroît avec raison
à M. T. aussi naturelle que décente. "Des
"fon origine, l'église chrétienne pratiqua
"l'usage d'inhumer les morts, an lieu de
"les exposer aux bêtes, de les brûler, &c.;
"elle n'a jamais varié là-dessus. Ce n'est
"pas qu'en rejettant ce dernier moyen qui
"paroît si destructeur, lequel étoit employé
"depuis long-tems par les Grecs & suivi
"par les Romains d'alors; ce n'est pas,

s dis-je, qu'elle ait craint de rendre plus » difficile la résurrection suture des morts: " un de fes dogmes est, comme on sait, » la toute-puissance du Créateur, Mais l'é-» glise, en continuant la coutume des pa-" triarches, de rendre à la terre des corps " tirés de la terre, a vu qu'elle ne faisoit » d'ailleurs que se conformer à la raison; » ce genre de sépulture étant à la fois le plus simple, le plus décent & le plus com-" mode : c'est aussi le plus universel. "

L'espece d'importance que nous attachons

au fort de cette portion de matiere qui sert de demeure & d'organe à notre ame. le foin que nous prenons du lieu où elle doit être déposée, les vues que nous portons fur cet objet dans le moment le plus férieux & le plus important de la vie, tient sans doute à la croyance de l'immortalité & de la réfurrection; non pas toujours par des confidérations directes, mais par une de ces impulsions secretes qui dérivent des vérités même ignorées ou combattues, & qui déposent contre l'erreur mieux que les raisonnemens. M. T. n'a garde de blamer l'intérêt que nous prenons à ce corps de mort *, pour me servir de l'expression de * de cor-S. Paul. Il veut même qu'on respecte les pore morvolontés de ceux à qui une fépulture com- tis hujus. mune n'agréeroit pas, "Le goût qu'ont Rom. 7. " généralement les hommes pour s'affurer ; » après leur vie, des fépultures particulie-" res, mérite qu'on cherche à le satis- 1784, p. " faire *. Nous lifons qu'Abraham , qui 562. - 15 " n'ent ni maifon ni un pouce de terre en Juill. 1785,

" Palestine, y fit l'acquisition d'un tombeau P. 478. s pour lui & pour sa famille **. Eh! pour- 1783, p.8. quoi voudroit-on étousser des sentimens naturels, quand loin de contrarier les mœurs publiques, ils tendent à les soutenir? La mort ne répugne-t-elle pas affez d'elle-même pour ne pas en augmenter la crainte en forçant, dès notre vivant notre liberté & notre aversion, en troublant notre imagination, qui nous représente comme déjà condamnés à être jettés pèle-mèle dans une fosse horrible & puante; mésions-nous des résormes que n'ont d'évident qu'une sévérité outrée, sans aucun avantage (a). On voit d'ail-

auffi ardente à le foulager par ses prieres, fi

⁽a) Beau mémoire de M. Séguier, 15 Juillet 1785, pag. 472. - Dans une petite brochure imprimée à Vienne chez Philippe Wucherer. en 1787, où l'on parle de quelques édits relatifs aux l'épultures, l'auteur s'exprime de la forte : .. Le peuple fent une grande répugnance à se laiffer coudre dans des facs, pour être ains », précipité dans une fosse où une quantité de » chaux est prête à consumer jusqu'aux derniers vestiges de l'humanité. Rien de plus naturel , que cette répugnance. Car il ne peut être ins, différent à l'homme fenfible d'être privé de la douce satisfaction de se nourrir de cette idée s fi propre à élever l'ame : Mes os autont un o, jour un lieu de furete & de repos : mes enfans 5, mes neveux s'affembleront autour de mon tom-,, beau : je fubfifterai dans teur fouvenir. Il eft , cruel d'ôter à une mere gémiffant dans le , veuvage, la confolation d'aller visiter avec , ses enfans les dépouilles d'un pere chéri, & , de leur dire : C'eft ici que repose votre pere : , fouvenez-vous de fon tendre amour pour vous : , priez pour lui : tâchez d'imiter ses vertus. Ce , que je dis ici n'est pas une illusion. L'immor-, telle Marie-Thérese eut-elle été aussi assidue , à visiter la sépulture de son auguste époux,

.. leurs que toutes inscriptions sont néces-" fairement exclues d'une fépulture, je ne ., dirai pas simplement commune à plusieurs , corps (puisque, s'ils avoient péri dans , une belle action, à laquelle tous euss'ent participé, la même épitaphe pourroit en ., conferver tous les noms): mais dans une . polyandrie ou sépulture confuse; le tems , seul de la mort, & non un jugement ré-, fléchi de la fociété, rassemble une foule ., d'individus qui n'ont rien de commun " entre eux que d'être nés mortels; & il .. est clair que les inscriptions n'y peuvent ., avoir lieu : qui doute néanmoins qu'elles .. ne soient utiles à l'histoire, & plus sou-, vent aux généalogies ? ,,

L'auteur donne de fort bonnes instructions sur les cimetieres, sur leur étendue, sur le tems où ils doivent rester sans atteinte. Mais ses dispositions parostront infussiantes à quiconque envisage la sépulture comme une chose inviolable. Non, un tombeau ne doit jamais être ouvert. Je me souviens d'une princesse Russe qui voulut être enterrée là où l'on ne seroit pas tenté de la déranger jusqu'au jour de sa résurrection. Et tel est dans le sonds l'esprit de la sépulture, telle est l'idée d'un tombeau, tel est le sens des prieres que l'église consacre à

[,] les restes de cet illustre prince, conservés , avec honneur, n'avoient parlé à son cœur? Peut-on blâmer le peuple, si l'idée d'une sép pulture incertaine & destructive des vestiges même de l'existence terrestre, le révolte, tandis que les grands de la terre réservent des , demeures particulieres pour leurs restes, & , que le souverain croit ne pas devoir perdre , de yue l'état suter de ses os? , ,

cette lugubre cérémonie. Mais comment & où trouver des cimetieres qui aient une étendue proportionelle à la multitude des morts, & qui puissent contenir trente générations fans les confondre? J'ai deja proposé une idée là-déssus . & plus j'y ré-* r Sept fléchis, moins je la crois digne du ridicule qu'on voudroit v attacher. l'ajouterai qu'il 10 & fuiv. vaudroit mieux rendre fuccessivement les

-- 15 Fév. 1785, p. 302.

1783, p.

cimetieres à l'agriculture, en les distinguant toujours par quelques marques religieuses, que de les ouvrir après un certain nombre d'années. & de livrer à la bêche ce qui sembloit être affuré d'un repos inviolable dans la nuit facrée du tombeau.

A l'occasion des respectables rites de la

Art. DESLYONS

(lean) dans le Dia. hift.

1784, p.

15 Juillet

1785, p.

156. -

480.

fépulture chrétienne je ne rappellerai pas les dégoutantes inventions d'une philosophie * 15 Sept. anthropophage, dont j'ai parléailleurs *; mais je ne puis m'empêcher de dire un mot d'une question proposée, il n'y a pas longtems, par un doux partifan de l'humanité qui pour la confolation des ames sensibles vonloit léguer fon corps aux chirurgiens pour fervir à des leçons anatomiques, pour raifonner favamment sur le genre de maladie qui lui auroit donné la mort &c. Mais comme il vouloit faire la chose en ordre. & mettre son testament à l'abri d'une cassation. il voulut savoir s'il y avoit une loi qui autorise à disposer de son corps pour un usage quelconque, & en particulier pour servir aux observations des Esculapes. Un avocat de Paris vient de faire à cette question une réponse fort sensée, qui mérite d'être connue ; je la transcrirai ici : elle pourroit être

plus folide, plus ferrée, mais elle est fuffisante pour apprécier l'imagination de l'extravagant légataire ainsi que son fétide legs.

On a demandé, dans un Journal, s'il n'y a point une toi qui autorise de léguer son corps à la chirurgie, après une maladie inconnue, ou fi cette loi ne pourroit pas s'établir. Ma réponse est négative dans les deux cas; il n'y a point de loi, il ne peut y en avoir qui autorise un pareil legs. & c'est dans le non exercice constant de la faculté naturelle de pouvoir faire le don de fon corps après sa mort, & dans les inconvéniens de cette même faculté mile en usage, que je vais puiser les raisons qui m'ont paru devoir empêcher de tout tems les hommes d'user d'une liberté de si dangereuse conséquence, & par conféquent tout légiflateur, dont l'unique but doit être le bien de la fociété, de la confacrer par une loi folemnelle.

Personne n'ignore combien les anciens attachoient d'importance à la sépulture : i saloit ètre un philosophe, pour dire facilis jadura sepulchri est. Architas, dans Horace, demande comme une grace à un nautonier quelques grains

de pouffiere.

At tu, nauta, vaga ne parce malignus arena, Offibus & capiti inhumato Particulam dare.

Iln'y avoit qu'un cynique, comme Diogene, qui pût plaifanter dans une matiere auffi férieuse. On connoit le plaifant dialogue rapporté par Cicéron dans ses Tusculanes. Tout le reste des hommes saifoit cas de la sépulture, par des motifs même de religion: on seroit resté 100 ans sur les bords du Styx sans pouvoir en franchir les bords, si l'on n'avoit pas été inhumé.

Rec quam cernis, inops inhumataque turba eft, eft-il dit à Enée à sa descente aux ensers.

Enfin c'étoit un honneur que d'être inhumé; ceux qui ne l'avoient pas été, étoient

Mortis honore carentes.

Chez les Egyptiens, qui feroient devenus fameux par leur feule maniere de rendre les devoirs funebres aux morts, ce foin des cadavres étoit encore prescrit, ou du moius conseillé par

l'esprit de possession.

L'ami ne pouvant plus jouir de l'entretien de fon ami, l'époux des embrassemens de son épouse, les possédoient dans des urnes, dans des cercueils, ou en momie; le sils, inconsolable de la mort de son pere, pouvoit aider une imagination vive par un simulacre présent.

L'amitié se faisoit une obligation sacrée de conferver un pareil dépôt, ou la vanité y trouvoit un aliment précieux; l'une & l'autre concouroient souvent à élever de superbes monumens : témoin le mausolée de la reine de Carie; & des épitaphes ou sastueuses ou tendres, annonçoient les divers sentimens de ceux qui les avoient fait construire.

Tel étoit dans le paganisme le desir général de la sépulture : pour le chrétien, la possession d'une terre consacrée tout exprès, étoit un trop grand avantage pour qu'il se montrât indisserent à l'honneur d'y être déposé (nous avons donné plus haut des raisons plus solides de Pattachement des chrétiens aux rites sépulcraux).

L'origine du vœu de la fépulture est donc ce qui l'a perpétué; l'on n'a pas voulu disposer de son corps parce que l'on a craint ou de se priver de ce qui étoit regardé comme un honneur, ou de faire un tort réel à l'amour de ceux qu'on

laiffoit après foi.

Le mépris d'un préjugé utile puisqu'il contribue à la salubrité de l'air; la difficulté de pouvoir constater (ce qu'il importe qui le soit) la disparition des hommes de dessus la terre, par le dépôt de leurs corps dans cette même terre; la privation pour une famille d'une possession qui, en ne rappellant que le néant des choses humaines, ne laisse pourtant pas de consoler, autant qu'on peut l'être, des pertes qu'on sait, hélas! ne pouvoir être évitées; sont des inconvéniens qui ne perdent rien de la considération qui leur est due, aux yeux de ceux qui ne s'arrètent point sur des vues particulieres: mais un plus redoutable à mon avis, parce qu'il intéresse la société entiere, c'est l'abus qui ne peut

ene resulter de cette même faculté, fi elle est une fois accordée. La chirurgie, qui demande ces dons, en sera elle-même bientôt surchargée.

Supposons que nous puissions résister à ce penchant qui nous attache à la terre, même après notre mort; naturellement portés à croire que les maux que nous éprouvons font les plus grands qu'on peut souffrir, chacun à ce titre léguera fon corps; le médecin qui nous aura traités n'aura pas manqué de dire que la maladie étoit d'un genre inconnu : & en effet combien n'en est-il pas de telles! Qui ne fera pas jaloux alors de contribuer au bien public en l'empoisonnant de fes dons! Paris donnera des corps, la province en infectera les routes publiques, & les vivans feront réduits à périr par les bienfaits des morts.

Voilà, si je ne me trompe, pourquoi, du moins philosophiquement parlant, la loi qui auroit autorifé à pouvoir léguer son corps après une maladie d'un genre inconnu, ne s'est point établie, & n'a pu s'établir. Mes raisons, comme on le voit, sont tirées de l'origine & des résultats d'un vœu tout contraire à une pareille loi, & ce voeu, qui a été pour les hommes au-dessus de toute autre confidération, est celui de la sépulture.



Mémoire sur cette question : Quels seroient les moyens compatibles avec les bonnes mœurs d'affurer la confervation des bâtards & d'en tirer une plus grande utilité pour l'état? Ouvrage qui a remporté le prix de la société royale des sciences & des arts de Metz en 1787. Par M. de Bousmard, capitaine au corps royal du génie. A Paris, chez Prault. 1788.

TUmiliante question pour ce siecle! Autrefois les enfans illégitimes étoient fi rares, que ni les académies ni les magistrats n'étoient occupés à chercher ce qu'on en vemb. feroit *. Aujourd'hui ils font multipliés au 1782, p.

point à pouvoir former de nombreufes aimées. Et je ne fais il ce ne feroit pas àpeu-près la meilleure destination qu'on pût leur donner. Car s'il faut facrifier foit à la défense de la patrie, soit à l'humeur guerroyante des rois une partie des citovens. n'est-il pas raisonnable de commencer au moins par ceux dont l'existence n'est pas légale? Ouoi qu'il en foit, ce n'est pas l'avis de l'auteur de ce mémoire, qui par une espece d'adoption qu'il arrange à sa mode, veut incorporer les bâtards dans des familles où ils ne seront pas distingués des enfans légitimes. Telle est la marche de l'esprit humain & la trempe qu'il prend dans des tems de corruption! les moyens qu'il oppose aux maux sont ou plus préjudiciables que ces maux mêmes, où se ressentent toujours du plus au moins de la dégradation des mœurs & des principes d'où ces maux dérivent. Ce n'est pas au reste qu'à un certain point l'adoption proposée par l'auteur ne puisse avoir lieu; mais elle ne doit pas donner un nom & une famille, ni esfacer entièrement la tache originelle de la naissance. Une telle adoption porteroit le trouble dans toutes les familles où elle auroit lieu, détruiroit l'importance religieuse & civile de l'union conjugate, de cette grande base de la société; & nous égaleroit un peu trop tôt à ces êtres purement sensitifs, dont hélas! nous nous rapprochons d'ailleurs avec une célérité qui annonce une conionction aussi complette que peu éloignée. (a)

⁽a) Divertes confidérations fur cette matiere, Mars 1781, p. 336.—15 Mai 1783, p. 150.— 1 Juillet 1786, p. 339 & fuiv.

Facta dispensationum episcopalium historica, ex tribus primis sæculis collecta & vindicata, &c. A Mayence, 1787.

Ette dissertation dont l'auteur prétend prouver que les évêques peuvent difpenfer dans les loix de l'églife univerfelle, parce qu'ils en ont souvent dispensé dans les trois premiers siecles, est détruite de fond en comble par une observation aussi simple qu'incontestable du célebre Thomassin. Alors, dit ce favant canoniftes, vu la fureur des perfécutions & d'autres obstacles, les évêques ne pouvoient ni s'assembler en concile, ni recourir au premier siege; & c'étoit une nécessité d'user d'épiquie ou de bénigne interprétation de la loi. Quippe cum acerbitas perfecutionum nec cum Difeinsede Petri communicare concilia ferè sineret, part. 2. 1. nec episcopos alios adiri, nec concilia celebrari 3. cap. 24. Voilà comme la vérité se fait mieux com. — Coup prendre en trois mots, que l'erreur dans un congrès livre entier. Et après avoir ainsi déterminé d'Ems. p. l'état des choses, Thomassin montre l'absur- 96. dité de la conséquence qu'on a voulu en déduire. Il fait voir qu'elle est contraire à l'esprit des loix, & que si jamais elle pouvoit se réaliser, elle bouleverseroit l'église de fond en comble. Nec enim solvi leges posse nisi ed autoritate qua & condi; brevi ruizuram canonum disciplinam, si quot episcopi, tot essent ejus solvendæ authores, ubi sin- * 15 Avril gulis adlubesceret *. 1786, p.

Cette dissertation est attribuée au R. P. 580. d'azil Jung; mais si elle est essectivement de lui, Coup d'azil is faut convenir qu'il a changé de style & siré d'Ems, de maniere, & cela à son grand avantage; p. 153.

car il est tout autrement réservé & modéré dans fes expressions, ses prétentions sont moins exorbitantes, & fa confiance s'annonce avec moins de fraças. Il y a cependant cà & là quelque chose qui tient de ses allures. Par exemple. dans le paragraphe 43 il revient sur ce pasfage, fi connu & fi fouvent convenablement expliqué, des Actes des Apôtres (ch. 20): Attendite vobis & universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos &c; & dit fort gravement: mirum est esse theologos catholicos qui contendunt hoc verficulo non viros episcopos sed presbyteros intelligi. Comment ce mirum est peut-il aller avec ce que les S. Peres & les théologiens tant anciens que modernes ont dit là-dess'us d'après le fens tout naturel du texte de S. Paul? Il v a 18 fiecles que ce passage est interprêté de la forte par les plus illustres docteurs. & c'est encore un mirum pour M. I. Certainement cette admiration ne suppose pas l'esprit de recherches, ni le goût de l'érudition, ni la fage maxime d'Horace : nil admirari &c: mais fans nous arrêter à l'admiration de M. I.. voici le fait (car il faut bien encore une fois le raconter). L'Apôtre étant à Milet & sur le point de quitter cette ville, envoya un messager à Ephese pour appeller les majores natu. M. J. prétend qu'auffi - tôt se rendià Milet tous les évêques des pays que Paul avoit convertis à la fois; car voilà ce qui réfulte de l'interprétation qu'il donne a ce passage vos omnes per quos transivi prædicans regnum Dei. Un logicien de deux jours est à même de souffler sur ce sophisme. Tous ceux qui étoient là, avoient été instruits par S. Paul; mais tous ceux qui avoient été inftruits

truits par S. Paul, n'étoient pas là. Il avoit passe par Ephese & par Milet, & tous ceux qui l'écoutoient, avoient appris de lui à connoître le royaume de Dieu.

Un autre tour de passe-passe qui n'est pas plus honnête, c'est que M. I. cite une objection faite à l'auteur du Véritable état. & l'approuve beaucoup, sans dire un mot de la réponse pleinement satisfaisante qu'il avoit dans ce moment fous les yeux. Oh! pour le coup, cela n'est pas galant (a), je m'abstiendrai de toute autre épithete.



Tableau général de l'empire Othoman, divise en deux parties, dont l'une comprend la législation Mahométane, l'autre l'hifzoire de l'empire Othoman; dédié au roi de Suede par M. d'Ohsson, chevalier de l'ordre royale de Vasa, secrétaire de S. M. le roi de Suede, ci-devant son interprete, & charge d'affaires à la cour de Constantinople. Tome 1er. 1788. A Paris, de l'imprimerie de Monsieur. In-fol. de 324 pag. enrichi de figures.

Andis que quelques auteurs d'après M. de Tott * représentent les Turcs dans * 1 Avril un état de foiblesse qui en sera la proje du 1785, p. premier venu, l'auteur de ce Tableau dé-475.

¹⁵ Avril 1785, p.

⁽a) Voyez l'objection & la réponse dans le 1 Mai Supplément au Véritable état, p. 3. & 14. - Au- 1785, p. 3. tres détails, Coup d'ail sur le congrès d'Ems, p. 78. - Passage remarquable de Théodoret, ibid. -Journ. du 15 Octob, 1787, P. 293. Tome II.

veloppe leurs ressources, & peint leur caractere de manière à répandre des doutes sur ses victoires que les plus grandes puisfances pourroient se promettre sur eux. Mais il faut convenir que fa confiance est si grande . qu'il l'a fait perdre au lecteur. Le ton dont il s'annonce, prévient contre l'exactitude des narrations. & sa philosophie qui parott extraordinairement exaltée, lui fait souvent faifir les objets d'une maniere directement inverse à ce qu'elles sont dans leur état naturel. , Pour réformer les Othomans (a). . il ne faudroit, dit M. d'Ohsson, qu'un , esprit fupérieur, qu'un sultan sage, éclairé. . entreprenant. Le pouvoir que la religion , met dans fes mains , l'aveugle obeissance qu'elle prescrit aux sujets pour tout ce , qui émane de fon autorité, en rendroient . l'entreprise moins hasardeuse. & les suc-, cès moins incertains. Par la disposition , actuelle de la loi, le souverain a le droit, , la force, la puissance de changer à son . gré les resforts de l'administration civile , & politique de l'empire, & d'adopter les principes que pourroient exiger les tems, . les circonstances & l'intérêt de l'état : tout

⁽a) C'est ainsi qu'écrit l'auteur, qui veut tont rappeller aux étymologies & à la langue originale. Il paroit cependant que l'usage doit servir de regle, même pour les noms propres, & que puisque dans toutes les histoires & livres d'Europe, ou lit : Ottomans, Mahomet, Soliman, Kuprogli, &c. il saut se tenir à cette ortographe, si l'on veut être bien compris. Diverses réflexions sur ces innovations dans les noms, 1 Noyembre 1787, pag. 319 & autres cités ibid.

95, depend comme on voit d'une seule tête. , Qu'un Mohammed II, qu'un Selim I, qu'un Suleyman I, montent encore fur le trone; qu'ils foient secondes par le génie puis-1. fant d'un Khair'ud-din Pascha, d'un Sinan-Pafcha, d'un Kupruli, &c ; qu'un Moupthy animé du même zele & du même esprit, entre dans leurs vues; que ce chef des Qulémas veuille de Concert avec abeux, faire tourner au bien de fa nation l'influence que lui donnent & la dignité de fa place & l'opinion des peuples : alors on verroit ces mêmes Othomans jusques-1a fi concentrés dans eux mêmes , & fi tyrannifés par l'empire des préjugés populaires, entretenir avec les Européens des relations plus intimes, adopter leur tach , tique & leur système militaire, se livrer aux découvertes nouvelles cultiver les fciences & les arts, élever leur administration sur des principes différens; enfin changer absolument la face de leur Em-, pire ...

le suis persuadé que des que les Turcs tenteront une telle imitation, ils feront perdus fans ressource. Ce qui les soutient dans la situation critique où ils sont, ce qui les rend redoutables encore aux deux puissances impériales réunies, ce qui les fera fortir peutêtre avec gloire du danger où ils se trouvent, c'est l'enthousiasme religieux, c'est le patriotisme, c'est la haine forcenée contre les francs, c'est ce courage féroce que l'ignorance nourrit beaucoup mieux que les sciences & les lettres, c'est leur éloignement extreme de la philosophie & de cette humeur raisonneuse qui fut toujours le tombeau des grandes choses (a). C'est par la qu'ils suppléent aux avantages de notre tactique, & qu'ils bravent les soudres de cette maile immense de bronze qui fait la sorce de nos armées, avec leur intrépidité, leur agilité & la seule sorce de leurs bras.

Ans le Dictionnaire historique, article BEHAIM (Martin), l'avois tâché de réintégrer cet Allemand dans ses droits sur la découverte de l'Amérique; peu s'en faut que ma bonne intention ne m'ait fait passer chez certaines gens pour un visionnaire accompli. J'apprends avec une innocente fatisfaction, qu'un M. Otto a fait en faveur du même Behaim une dissertation insérée dans le second volume des Mémoires philosophiques de la société de Philadelphie, & dont une traduction françoise a paru dans l'Esprit des Journaux. En voici les passages les plus remarquables, auxquels j'ai fait quelques légers changemens par ce qu'ils ne sembloient pas présenter toute la force de raison qu'ils ont en effet. & qu'ils donnoient lieu à des objections qu'il étoit aifé d'éviter.

Garcilasso de la Véga, né à Cusco au Pérou, nous a donné un histoire de son pays, dans laquelle, pour ôter à Colomb le mérite de la découverte de l'Amérique, & en attribuer l'honneur aux Espagnols, il assure que ce navigateur par Alonzo Sanchez de Huelva, qui, dans un de ses voyages aux Canaries, avoit été jetté par

⁽a) 1 Juin 1783, p. 169. — Art. J. J. ROUSSEAU, CHRALDI (Lillo), &c., dans le Diction. hift. — Cat. philos. n. 378 à la fin.

une tempête aux Antilles : mais que fes principales infructions lui vinrent d'un célebre géographe nommé Martin Behenira. Garcilaffo ne dit rien de plus de ce Behenira : & comme on ne connoît aucun géographe Espagnol de ce nom, on a suspette Garcilasso d'ayoir sacrissé la vérité au desir de ravir à un Génois la gloire de la découverte du nouveau-Monde.

En examinant la liste de tous les hommes favans du quinzieme fiecle, je trouve le nom de Martin Behem, grand géographe & navigateur. Le nom de baptème est le même que celui dont Garcilasso fait mention; & il est à croire que les syllabes ira ont été ajoutées au nom de famille comme une terminaison portugaise, ainsi que nous voyons arriver tous les jours avec les noms étrangers amalgamés dans une autre langue. Peut-être aussi par une autre raison, comme nous le dirons ci-après.

L'histoire littéraire d'Allemagne fait mention d'un Martin Behaim, Beheim, Beheim ou Beheim (a), né à Nuremberg, ville impériale du cercle de Franconie, d'une famille dont il existe encore quelques branches à présent. Dès son enfance il s'étoit adonné à l'étude de la géographie, de l'astronomie & de la navigation; à un âge plus avancé, il songea souvent à la possibilité de l'existence des antipodes, & d'un continent occidental. Rempli de cette grande idée, il s'adressa en 1459 à lsabelle fille de Jean I, roi de Portugal, alors régente du duché de Bourgogne & de Flandre, Après qu'il l'eut informée de ses desseins, il obtint d'elle un vaisseau avec lequel

⁽a) Je fuis persuade que c'est Boebm, nom qui signifie Bohémien, & qui est d'ailleurs commun en Allemagne. Les étrangers, embarrassés de ce bm, prononcent encore aujourd'hui Bebem pour Boebm. Nuremberg est près de la Boheme; les ancêtres de Behaim ont pu être Bohémiens. Quoi qu'il en soit, comme il faut se régler sur l'usage, j'ai préféré dans le Disjounaire bissorique de dire Behaim, & c'est ainsi que j'écrisici, en laissant cependant dans les passages divers l'ortographe de ce nom telle qu'elle s'y trouve. — Ce qui consisme cette observation, c'est qu'on trouve dans les historiens & les lexicographes un Bohaim ou Behaim, hérétique de Bohéme. Voyez Moréti, édit. de Paris 1712.

il fit en 1460 la découverte de l'isle de Faval. Il v établit une colonie de Flamands, dont les descendans existent encore dans les Acores; pendant long-tems on les nomma les illes Flamandes. Cette circonstance est non-seulement prouvée par les écrits des auteurs contemporains, mais aufli par des manuscrits conservés dans les regitres de Nuremberg , où l'on trouve en propres termes le passage suivant. Martin Behem offrit ses services à la fille de Jean, roi de Lustranie (Portugal) qui régnoit après la mort de Philippe de Bourgogne, furnomme le Bon; il obtint d'elle un vaifseau, au moyen de quoi ayant fait voile au-delà de toutes les limites alors connues de l'ocean occidental, il fut le premier qui, de mémoire d'homme, découvrit l'isle de Fayal qui abondoit en hêtres, que le peuple de Lusitanie nomme Faye, & d'où dérive le nom de cette isle. Après cela il découvrit les isles voisines, généralement nommées les Açores, à cause de la quantité de Faucons qui y font leurs nids (car les Lusitaniens se servent de ce mot pour celui de faucon, & les François se servent auffi du mot esfos ou ésores, en terme de chasse, lorfqu'ils poursuivent cet oiseau); & y établit des colonies de Flamands. C'est alors qu'on a commence à les nommer les istes Flamandes, &c. Quoique ceci soit contraire à l'opinion généralement recue, que les Acores furent découvertes par Gonfalya Velho. Portugais, cependant on ne fauroit douter de l'authenticité de cette annotation, puisqu'elle est confirmée par plufieurs écrivains contemporains. & particuliérement de Wagenseil. Ce savant, après avoir voyagé en Afrique & dans toute l'Europe, obtint à Orléans, les degrés de docteur ès loix, & fut choisi membre des académies de Turin & de Padoue, nonobstant qu'il fut né en Allemagne. On trouve dans fon Histoire univerfelle, & dans la Géographie, les particularités que je viens de citer; de plus, j'ai reçu une note ex-traite des registres de Nuremberg, écrite en Allemand fur du parchemin, dont voici le contenu : Martin Behem, écuyer, fils de Martin Behem de Schroperin (a), vivoit pendant le regne de Jean II

⁽a) Ci-deffus il eft dit, ne à Nuremberg; mais peut-

roi de Portugal, dans une ifle qu'il avoit découverte : cette ifle nommée Fayal eft une des Açores,

fituée dans l'océan occidental.

Behem, après avoir obtenu de la régente Mabelle, la concession de Fayal, y résida pendant près de vingt ans; il fit encore quelques excursions de moindre importance, & s'occupa à enrichir la géographie de ses nouvelles découvertes. En 1484, huit ans avant l'expédition de Colomb, il s'adressa à Jean II, roi de Por-tugal, & follicita de lui les moyens d'entreprendre une grande expédition vers le fudquest. Ce prince lui donna que ques vaisseaux avec lesquels il découvrit la partie de l'Amérique qu'on nomme actuellement le Brefii; il pénétra même jusqu'au détroit de Magellan & fes côtes méridionales habitées par quelques hordes fauvages, qu'il nomma Patagons, à cause que les extremités de leurs corps étoient couvertes de peau, & reffembloient plus à des pattes d'ours qu'à des pieds & des mains d'hommes. Ce fait est prouvé par des pieces authentiques, conservées dans les archives de Nuremberg. Une entr'autres mérite particuliérement attention. Il y est dit : Martin Behem , traversant l'Océant Atlantique pendant plusseurs années, rechercha les isses de l'Amérique, & découvrit les détroits que portent le nom de Magellan, avant que Christophe Colomb ou Magellan eussent jamais navigués dans ces mers. Il traça même mathématiquement sur une carte géographique pour le roi de Lusitanie, la situation de la côte qui entoure chaque partie de ce détroit si fameux & si renommé. Cette affertion est appuyée des lettres de Behem même, écrites en Allemand, & confervées dans les archives de Nuremberg, dans un livre qui contient la naiffance & les actions illustres de la noblesse de cette ville. Elles sont datées de 1486, fix ans avant l'expédition de Colomb. Cette merveilleuse decouverte n'a point

être de Schroperin est un surnom, un titre de noblesse car il parostroue Behaim étoit noble, puisque comme on va le voir, ses actions sont configuées dans les annales des nobles de Nuremberg,

échappé à la connoissance des écrivains contemporains, comme on le verra par le paffage fuivant, extrait de la Chronique de Hartman Schedl: Dans l'année 1485, Jean II, roi de Portugal, homme d'un génie magnanime, équipa quelques galeres avec des provisions, & les envoya vers le Sud, au-delà du détroit de Gibraltar Il donna le commandement de cette escadre à Jacques Canus, Portugais, & à Martin Behem, Allemand de Nuremberg, dans la haute-Allemagne, descendu de La famille de Bonna, homme très-instruit de la fituation du globe, doué d'une constitution propre à supporter les fatigues de la mer, & qui par une longue expérience acquise en naviguant, s'est rendu familieres les longitudes & les latitudes de Ptolomée dans l'Occident. Ces deux navigateurs, par la faveur du ciel, côtoyant le long de l'Océan méridional, & ayant passé l'équateur, ont été dans l'autre hémisphere, où faisant face à l'est, ils projettoient leur ombre vers le sud & à main droite. On peut donc dire, que par leur industrie, ils nous ont ouvert un autre monde inconnu jufqu'à préfent, chose que les Génois seuls ont tentée pendant plusieurs années, mais toujours en vain Ayant fini cette croifiere dans l'espace de vingt-fix mois, ils retournerent en Portugal, avec la perte de plufieurs de leurs matelots, victimes de l'intempérie du climat. Ce passage est d'autant plus remarquable qu'il se trouve rapporté dans le livre, intitulé: Sur l'état de l'Europe, pendant le regne de l'empereur Frédéric III, par le célebre Æneas Sylvius, depuis pape, fous le nom de Pie II. Cet historien mourut avant que les découvertes de Behem fussent faites, mais les éditeurs de ses ouvrages trouverent le passage de Hartman Schedl fi important, qu'ils l'insérerent dans cette histoire.

Dans les remarques de Pierre Matæus sur les loix canoniques, faites deux ans avant l'expédition de Colomb; nous trouvons encore les particularités suivantes: Les premiers voyages des chrétiens aux isles nouvellement découvertes, devinrent fréquens sous le regne de Henri, fils de Jean, roi de Lustranie. Après sa mort, Alphonse V consinua le dessein, & Jean qui lui succéda, suivit

le plan d'Alphonse par l'aide de Martin Boehm (a), navigateur très-expérimenté, de forte qu'en peu de tems, le nom de Lusitanie devint fameux par toute la terre. Cellarius, un des plus savans écrivains de son siecle, dit en termes formels: Boehm ne crut pas qu'il suffisoit de borner ses vues à l'isle de Fayal, qu'il découvrit le premier, ou aux autres isles adjacentes que les Lustaniens appellent Açores, & que nous, d'après l'exemple des compagnons de Boehm, nommons isles Flamandes; mais il avança toujours plus avant vers le sud jusqu'à ce qu'il arriva au détroit le plus éloigné, audelà duquel Ferdinand Magellan, suivant ses traces, set voile ensuite, & donna son nom au détroit.

Tous ces témoignages femblent démontrer clairement, que la premiere découverte de l'Amérique appartient aux Portugais, & non pas aux Espagnols, & que le principal mérite en est dû à un géographe Allemand. L'expédition de Ferdinand Magellan qui n'eut lieu qu'en 1519, est due à une heureuse circonstance. Ce navigateur se trouvant dans l'appartement du roi de Portugal, y vit une carte de la côte de l'Amérique, dreffée par Behem, & concut dans l'inftant le projet hardi de fuivre les pas de ce grand géometre. Jerôme Benzon qui en 1550, publia une description de l'Amérique, parle de cette carte, dont une copie envoyée par Behem luimême se conserve dans les archives de Nuremberg. Le célebre astronome Riccioli, quoique Italien, n'en paroît pas plus disposé à accorder à son compatriote l'honneur de cette importante découverte. Dans fa Chronologie réformée, livre III, page 90, il dit : Christophe Colomb, ne pensa jamais à une expédition aux Indes-Occidentales, jusqu'à ce que quelque tems auparavant, tandis qu'il étoit dans l'Isle de Madere, où il s'amusoit à former & à tracer des cartes géographiques, il obtint des instructions de Martin Boehm. ou, à ce que prétendent les Espagnols, d'Alphonse

⁽a) Voilà le nom de Bebaim, &c. écrit d'une maniere favorable à la conjecture faite ci-dessus. Nous allons le voir écrit de la même façon par Cellarius & Riccioli.

Sanchez de Huelva, pilote qui par pur hafard aborda à l'iste qu'on nomma ensuice la Dominique. Es dans un autre endroit, il dit : que Boehm & Colomb jouissent des éloges qui leur sont dus, ils écoient tous deux d'excellens navigateurs; mais que Colomb n'auroit jamais songé à son expédition pour l'Amérique, si Boehm n'y avoit été avant suit. Le nom de ce dernier n'est pas aussi eélebre, que ceux de Colomb, d'Amérique, ou de Magellan, quoiqu'is

foit supérieur à eux tous.

Une preuve certaine des grands services que Behem a rendus à la couronne de Portugal, c'est la récompense que lui accorda le roi Jean en 1485, en le créant chevalier, de la maniere la plus solemnelle, & en présence de toute sa cour. l'ai sous la main un papier Allemand, extrait des archives de Nuremberg, qui rapporte ainfi cet événement : Le 18 Février 1485, en Portugal, dans la ville d'Allasavas, & dans l'église de St. Salvador, après la meffe, Martin Behem de Nuremberg, fut créé chevalier par les mains de tres-puissant Seigneur, Jean II, roi de Portugal, des Algarnes, d'Afrique & de Guinée; & son premier écuyer étoit le roi lui-même qui mit l'épée dans son baudrier; & le duc de Bégia fut son second écuyer, qui lui mie l'éperon droit; & le troisieme éguyer étoit le comte Martini Marbarinis, qui lut mit son casque de fer; & le roi lui-même lui donna le coup sur l'épaule : ce qui fut fait en présence de sous les princes, feigneurs & chevaliers du royaume : & il épousa la fille d'un grand seigneur, en confidération des services importans qu'il avoit rendus, & il fut fait gouverneur de l'isle de Fayal. Ces marques de distinction conférées à un étranger, ne peuvent pas être regardées comme la récompenie de la déconverte des Açores qui avoit eu lien 20 ans auparavant, mais pour une déconverte plus récente & plus importante. Il est vrai que Behem venoit de découvrir le Congo d'où il avoit apporté de l'or & autres productions précieules, mais comme les mêmes relations lui attribuent la découverte du Bréfil dont le Congo le rapprochoit si fort, il est raisonnable de ne pas féparer une partie de la narration de l'autre; quoique peut être la cour de l'ortugal

fit moins de cas de cette derniere découverte

que de la premiere.

En 1492, le chevalier Behem comblé d'honneurs & de richesse, entreprit le voyage de Nuremberg, pour revoir sa patrie & sa famille. Pendant lon séjour, il fit un globe terrestre qu'on regarde comme un chef-d œuvre pour ce tems la, & qu'on conserve avec soin dans la bibliotheque de cette ville. Tontes les déconvertes de Behem occidentales; & diaprès leur situation, on ne peut douter, qu'elles ne soient les côtes actuelles du Brésil, & les environs du détroit de Magellan. Ce globe sur sancée que Colomb partit pour son expédition. Ainsi il n'est pas possible que Behem auront pu prositer des ouvrages de ce navigateur, qui d'ailleurs sit ropte beaucoup plus au rord.

Après avoir fait encore plusieurs voyages intéressans, le chevalier Behem mourut à Lisbonne en 1508, regretté d'un chacun; laissant quelques' manuscrits & le globe terressre dont nous venons de parler. Nous observerons que ce globe est tracé d'après les écrits de Ptolonnée, de Pline, de Strabon, & principalement de la relation de Marca-Paul, célebre voyageur du XIIIe, siecle, & de Jean Mandeville, Anglois, qui vers le milieudu XIVe, siecle, publia la relation d'un voyagede 33 ans, sait en Afrique & en Asie, auxquelles le chevalier Behem a ajouté les découvertes, faites par lui-même sur les côtes d'Afrique & d'Amérique.

Après un récit si circonstancié, il n'est plus possible de douter que Martin Behenira, dont Garcilasso fait mention, ne soit le même chevalier Behem, que Nuremberg se glorifie d'avoir vu naître dans ses murs. Il est possible qu'aussitot qu'il su créé chevalier, il ait voulu donner à son nom une terminaison Portugaise, afin de le rendre plus sonore & plus conforme à l'idiome du pays. Peut-être est ce une corruption de nom, comme il s'en fait tous les jours. Garcilasso s'éduit par cette ressemblance de son, en a fait un Espagnol, pour priver Christophe Colomb de l'honneur d'avoir procuré un si grand

avantage à l'Espagne. Et ce qui doit nous confirmer dans cette opinion, c'est que nous ne trouvons ni dans Mariana, ni dans aucun historien Espagnol, le nom de ce Martin Behenira, qui certainement étoit un personnage assez important pour mériter une place distinguée dans l'histoire, d'ailleurs la gloire Espagnole se seroit trouvée flattée en donnant à un de ses sujets les lauriers dont elle avoit couronné Christophe Co-

fomb.

Il est donc peu vraisemblable que ce navigateur ait été traité d'enthousiaste, comme on l'a dit récemment, lorsqu'il s'offrit à la cour de Portigal pour faire des découvertes à l'occident. La recherche des pays inconnus étoit dans ce tems la paffion dominante de cette cour, & si le chevalier Behem n'avoit pas déjà réalisé les idées intéreffantes qu'il avoit fait naître, la nouveauté du projet auroit indubitablement engage le roi Jean à donner dans les vues de Colomb. Mais il paroît que ce prince ne les rejettoit que parce que tonte son ambition fe portoit alors vers les côtes d'Afrique & le nouveau paffage aux Indes, d'où il se promettoit de grandes richesses; tandis que les côtes Méridionales du Brésil & le territoire des Patagons, reconnus par Behem, ne lui offroient que des pays en friche, habites par des fauvages indomptables. Le refus de Jean II, loin d'affoiblir les témoignages en faveur des découvertes de Behem, seroit alors plutôt une preuve de la connoissance que ce prince politique avoit déjà de l'existence d'un nouveau continent; & ce ne fut qu'en 1501, trois ans après le voyage de Vasco de Gama aux Indes, qu'Emmanuel jugea à propos de tirer avantage des découvertes de Behem, en envoyant Alvares Cabral au Bréfil. Ce qui, peutêtre, fut plutôt l'effet de la jalousie qui avoit toujours existé entre l'Espagne & le Portugal. que du defir de former des établissemens avantageux, à quoi les Indes étoient plus propres, que cette partie de l'Amérique.

A ce grouppe de preuves irréfiftibles on oppose l'incrédulité de certains savans, en

particulier celle de Robertson; mais quand nous n'antions pas eu déià l'occasion de voit combien cet historien tout célebre qu'il est, se décide lestement sur un grand nombre de matieres importantes & vues fous une face toute differente par les plus fages observateurs *, il feroit deraisonnable d'opposer * 15 Mars une autorité si tardive à celle de tant d'é-1778, p. crivains presque contemporains, & aux mo- 403 & suiv. numens authentiques confervés dans les archives d'une ville illustre, dont les bons & francs citovens, tels fur-tout qu'étoient les allemands d'alors, ignoroient profondément les petits moyens de duper le public & de corrompre les annales des nations. Mais ce qui est ici peremptoire; c'est que Robertson fait lui-même des aveux d'où découle naturellement l'opinion qu'il rejette. Il convient que Behaim s'étoit établi à l'isse de Fayal; qu'il étoit l'ami intime de Christophe Colomb; que Magellan avoit un globe fait par Behaim, au moven du quel il entreprit un voyage dans la mer du Sud; qu'en 1492 Behaim fit un voyage à Nuremberg, & laiss'a dans cette ville une mappemonde qu'il avoit tracée lui-même; que le docteur Forster lui avoit procuré (à Robertson) une copie de cette mappe-monde qui felon lui parrage les imperfections auxquelles les connoissances cosmographiques étoient sujettes au 15e siecle, &c. &c. &c. Après de tels aveux, il y a quelque chose de plus que de l'inconféquence, à vouloir contredire les pieces authentiques & de la plus grande confidération fur ce qu'elles rapportent unaniment de la découverte du nouveau-Monde faite par Martin Behaim.

Le mot de la derniere énigme se trouve dans la piece suivante, que les amateurs de la poésie latine liront peut-être avec plaisir, certainement avec indulgence, s'ils savent que c'est l'ouvrage d'un poète de 15 à 16 ans, passionné pour un instrument qu'il touchoit supérieurement.

Laus organi musici.

Oeli recessus scanderat ultimos. Divûmque voces, non homini datas Terram colenti, cum fonoris Audierat resonare plettris. Amica facris ædibus organa Qui Dædalea composuit manu Primus, catenatifque ventis Dulcifonas variavit auras. Non hæc madentis musica Liberi Ludos retractat, non Cythereidos Infamis inceltos honores a tac Sacrilego memorat canore (4); Non diffolutis hæc numeris fovet Libidinofas luxuriantium Flammas, voluptates jocofque Illicitos ceciniffe puris Metris abhorret : relligiofior Soli Tonanti debita folvere. Tributa laudum novit, atque Ætherei celebrare cives Poli beatos. Si modò furgeret Caliginofo de tumulo lyræ Infignis heros, nationis Ifacidûm decus omne, David,

⁽a) L'orgue est le seul instrument qui soit uniquement employé à chanter les louanges de Dieu. Les profanes dédaignent les accords de l'orgue la plus harmonieuse: l'usage habituel & exclusif de cet instrument le leur rend odieux.

David, perito pollice millies Pulfare dulcem quem flupuit chelyn

Jordanis auritos liquores

Cœruleâ cohibens habenâ, Jam non eburnum tendere barbiton Velit, jaceret pulchra filentibus

Testudo chordis, organisque Grandisonos sociaret hymnos. Quem singulari non simulas, decor

Sacrariorum, prodigio fonum?

Quid non flupendà temperatæ

Arte leves imitantur auræ?
Si supplicantes terrigenæ Deum
Ingentem adorant, qui vaga syderum

Chrystalla frænat, despicitque Sub pedibus reboare fulmen; Tu grandiori pestora detonans

Sonore terres, tu numero gravi Refers potestatem tremendo Cuncta supercilio moventis.

Si gloriofis Relligio facra
Contaminatam cladibus hærefim
Proftravit, errorifque cœci

Tartareos domuit furores, Orcique gentes faucibus eruit; Te laureatos non humili metro

Christi retractantem triumphos
Densum humeris bibit aure vulgus.

Si mortuorum discruciantibus Delista sammis parva piantium

Lenimus æstus, præcocemque Solliciti miseris precamur Fesicitatem; tu miserabiles Fingis dolores; votaque tristia,

Ægrafque lamentationes Lugubribus fimulas querelis, Quid organorum non poterunt foni Divina Gallis organa fœminis

Audita mortales potenti Illecebra rapuêre fenfus;

Journal hift. & litt.

Quin & cerebro (credite posteri) Mens insolenti lætitiæ impetu Disjecta sugit, spiritusque Exanimes viduavit artus. (a)

82

(a) Valafride Strabon rapporte, qu'une femme fut tellement extafée en entendant jouer l'orgue, lorsque cet infirument étoit encore nouveau en France, qu'on te put la faire revenir à elle-même, & qu'elle en mourut:

Dulce melos tantum vanas deludere mentes Capit, ut una suis decedens sensibus ipsam Famina perdiderit vocum dulcedine vitam.

CHARADE.

LA soif de s'enrichir sait braver mes naufrages. L'Heureux effet de l'art, je donne la santé. Jouet d'un élément, par ma variété, J'annonce les beaux jours, les vents & les orages.





NOUVELLES POLITIQUES.

IONSTANTINOPLE (le 15 Mars). Ce que nous avons dit l'ordinaire dernier du Baron de Herbert, s'est pleinement confirme. Il lui a été permis de s'embarquer avec toute fa maifon, ses secretaires, & ses domestiques, pour se rendre par mer dans les états de l'empereur. En consequence il a passe avec ce qui restoit encore ici de sa famille. ses officiers, &c. sur le navire François du capitaine Vidal, a bord duquel il attend actuellement un vent favorable pour Livorne. Lorfqu'il présenta la déclaration, il demanda en même tems la permission de ponyoir se retirer avec ses effets. Ouoique cette piece. & le procede de la cour de Vienne, qu'elle annoncoit; duffent necesfairement donner lieu à des plaintes & des reproches, cette l'enfibilité n'empecha point, que le ministère Ottoman ne le traitat avec beaucoup d'honnéteté. Cependant il lui fut déclare en meme tems que toute la nation Allemande, ou ceux qui étoient comptes parmi elle, devoient quitter Constantinople. Dans le nombre de ces derniers étoient en quelque façon les sujets Toscans, puis qu'ils étoient ici sous la protection du mil nistre impérial. Comme néanmoins ils ne font pas proprement impériaux ni Allemands; ils resteront ici : & Mr. de Herbert a re-Tome II.

mis avant fon départ au ministre de Naples une note de tous les sujets de la Toscane. qui se trouvent actuellement dans le levant. avec priere de les prendre sous sa protection. - Depuis la rupture, tout commerce avec l'empire - Allemand par la Transilvanie & la Hongrie est rompu; & l'on a du prendre de nouveaux arrangemens pour le cours des postes. En conséquence le départ des couriers a été réglé, de façon que le ministre de Naples en fera partir un le 10 & le 25 de chaque mois, qui prendra, comme de coutume, sa route par Vienne. Le courier du ministre d'Espagne continuera de partir le 1 & le 15 de chaque mois pour l'Italie sur Ancone; & celui du Baile de Venise sera expédié les 4 & 19 du mois. Le courier, qui a été envoyé d'ici à Vienne le Ir de ce mois, & qui est le dernier de la correspendance ordinaire, étoit accompagné de deux Janissaires de la légation Françoise: & le ministre de cette puissance l'avoit de plus fait pourvoir d'un firman du grand seigneur, pour le mettre à l'abri de tout danger durant fon trajet. Cependant l'on craint qu'il ne soit arrêté sur la frontiere, particuliérement à Belgrade, si les hostilités y ont déjà commencé, ce dont jusqu'à présent l'on n'a pas ici de nouvelles. Le prince Maurojeni, hospodar de Valachie, paroît être l'un des plus ardens à les entamer: & le divan a recu ces joursci un exprès de sa part, par lequel il a annoncé, qu'il étoit dans l'intention d'entrer au plutôt à la tête de ses troupes dans la Transilvanie. Cet hospodar est l'ennemi déclaré, non-seulement de la Russie, mais austi

de l'Autriche. La Porte continue avec ardeur ses préparatifs de guerre, sur-tout ses armemens maritimes, auxquels l'on travaille avec la plus grande diligence. La flotte est partie ces jours derniers pour Oczakow, pourvue abondamment de tout ce qui lui est nécessaire. Elle sera suivie dans peu de 2 vaisseaux de ligne & quelques frégates qui vont fortir du chantier & seront lancées sous peu dejours. - Le divan a envoyé au grandvisir, qui actuellement doit n'être pas loin de Belgrade, par ordre de S. H. une déclaration qui doit être publiée dans l'armée. C'est une espece d'exhortation à tous les Musulmans pour les engager à foutenir avec bravoure l'honneur du croissant dans la guerre actuelle.

Dans le dernier divan, les discussions ont roulé principalement sur ce qui regarde la Pologne : les uns prétendoient qu'il falloit regarder ce rovaume comme devant faire cause commune avec les deux cours impériales; d'autres soutinrent le contraire, en tâchant de prouver que, vu l'état critique de la république, elle se trouvoit forcée à agir de maniere à ce que sa conduite parût suspecte. Ce dernier fentiment a prévalu, puisqu'on assure qu'il a été décidé de ne point attaquer directement les troupes Polonoises, mais bien de donner ordre aux notres de battre l'ennemi par-tout où elles le trouveront. & de faire pour cela une nouvelle tentative afin d'entrer en Pologne; qu'en cas de résistance de la part des Polonois, on les regarderoit comme allies des deux cours impériales, & qu'ils seroient traités comme ennemis de la Porte. On dit que ces ordres

viennent d'être expedies au nouveau chan des tartares, pour qu'il puisse se conduire

en consequence.

Le gouvernement à fait arrêter depuis peu un Italien qui portoit le nom de comte Belveno, & qu'on dit natif du territoire Véntien. Hier, il a subi un interrogatoire. L'on à trouve sur jui plusieurs lettres & papiers François, qui paroissent n'être pas étrangers au baron de Herbert. C'est un Grec qui, ayant eu connoissance de ces papiers, l'a dénoncé.

We will so R. U S S I'E.

Petersbourg (le 5 Avril). Quoique le public ne paroiffe pas trop content de l'état & des opérations de nos armées, les preparatifs de guerre, tant fur terre que fur mer, se poussent avec vigueur Les travaux pour l'armement de la flotte à Cronstadt se continuent nuit & jour avec la plus grande activité, & l'on y fait des préparatifs qui font presumer de vastes projets. Tous les jours il arrive ici des rectues, que l'on renvove à l'armée avec des transports d'artilferie & de munition, auxquels ils fervent d'escorte. Le général Suburowsky qui commandera les troupes qui s'embarqueront fut la flotte, partira au commencement du mois de Mai, pour se rendre par terre en Italie, où l'on enverra auffi plutieurs officiers R uffes.

Au milieu des dépenses enormes que la guerre exige, l'impératrice vient d'enrichir.

* Ce que son cabinet d'histoire naturelle de la superbe c'est, 15 collection d'antiques, de camayeux * & de 5 collection d'antiques, de camayeux * & de 5 collection d'antiques d

cianum, possede par l'épouse de M. le baron de Hess, conseillet-aulique impérial & de l'Empire, née baronne de Kannegiesser. Quelques personnes de la cour & sur-tout les militaires, ont, dit on, osé désapprouver dans les circonstances une emplette si dispendieuse, & réclamer l'ancienne maxime, salus populi prima lex.

POLOGNE

VARSOVIE (le 12 Avril). M. de Buchholtz, envoyé de S. M. Prussienne, est revenu ici hier du tour qu'il étoit allé faire à Berlin pour ses affaires particulieres. Sa cour a conclu avec celle de Vienne une convention, par laquelle celle-ci a cédé à la compagnie Prussienne de commerce maritime. tout le commerce du sel de la Pologne. L'effet de cette transaction, en coupant la rivalité entre les états Prussiens & Autrichiens pour le débit de cette denrée, ne peut être que préjudiciable pour la Pologne, & c'est une raison de plus, qui a indisposé le conseil-permanent contre le résident de la république à la cour impériale & royale. L'on a trouvé mauvais, qu'il n'ait pas donné au gouvernement Polonois le moindre avis de cet accord : & dans deux féances du confeil il a été fort question de son rappel : mais la protection du roi lui a épargné pour le présent cette disgrace. - La maladie, connue sous le nom de l'influence, est devenue générale. M. de Boeckler, premier médecin du roi, a fait imprimer une instruction sur la maniere de guérir cette maladie.

Jusqu'à présent, on n'a point reçu de nouvelles fort importantes ni du Pruth, ni du Dniester, ni du Dniever. Cependant une lettre de Brabe sur la rive Polonoise du Dniester, vis-à-vis la citadelle de Choczin. en date du 24 Mars, porte ce qui suit : Le bacha de cet endroit avant vu . à l'aide " d'un télescope, que les officiers Autrichiens rassembloient tous le bois de Ras-» kou en Pologne, dans la vue d'établir » une batterie destinée à battre la forteresse 39 de Choczin, il fit aussi-tôt interrompre toute communication avec les Polonois. - Le chan des Tartares qui se tient à Dumkow à un mille de Choczin, avec 2000 Tartares mal vêtus & mal armés. " s'est emparé de tous les haras, qui se " trouvent dans les environs de Choczin. & dont la propriété paroissoit affectée aux , fuiets chrétiens de la Turquie, quoique and dans le fait ils appartinffent à des fujets Autrichiens. - Les troupes Autrichiennes » fe sont avancées fort près de Choczin. » & elles ont pris poste à Salvinci dans la » Moldavie, & même à peu de distance de " Iasiv. - Il a été établi quatre ponts de communication entre les Autrichiens & " les Russes sur la petite riviere de Sbrutz; " l'un de ces ponts est si large que quatre , chariots peuvent v aller de front. On af-" fure que lors que les Autrichiens entre-» ront en Pologne, des officiers de l'armée de la république doivent se trouver sur » les frontieres de la Pologne & de la Gal-» licie, pour déclarer que la permission pour l'entrée des troupes impériales ou d'auv tres troupes étrangeres ne peut être ac-" cordée que dans une diete solemnelle; " après ce compliment ces officiers fe re" tireront. Cette formalité donne une idée " fuffisante, quand même on l'ignoreroit de , la position où se trouve le rovaume de

" Pologne."

Les dernieres lettres de Tulczim, quartier général du corps d'observation Polonois. portent qu'on avoit déjà vu paroître une partie des équipages du comte de Romanzow; que les troupes légeres de son armée s'avancent pareillement, & que la grande armée suivra dans peu. Le 25 Mars, les Russes avoient déjà jetté 3 ponts sur le Niester. & posté des corps nombreux aux environs pour leur défense. Pour peu que les chemins aient été praticables, il est certain que vers la fin de Mars, les Russes auront passé ce fleuve. Une partie de leur armée, aux ordres du lieutenant-général d'Elmpt, s'est réunie aux Autrichiens dans la Buckowine; il y a même eu entre les troupes combinées & les Turcs quelques escarmouches, mais on en ignore les détails.

Le chan & le sultan des Tartares, Schahpas & Aslan-Gheray, viennent d'envoyer. chacun en particulier, au vaivode de Russie,

une lettre dont voici la teneur:

Le desir que nous avons de recevoir des nouvelles de la fanté de votre excellence, est un effet tout pur de l'amitie que nous vous avons vouée; outre cela, voici encore une autre circonstance qui nous engage à vous écrire.

Les traités de paix conclus entre la fublime Porte & la république de Pologne, ont été observés & maintenus inviolables ment dans toutes les occasions, & la sublime Porte est encore dans les mêmes sentimens,

& desire toujours, qu'il n'y soit porté aucune atteinte. Mais comme les Moscovites sont entrès dans votre pays pour se porter ensuite contre nos frontieres; que de cette maniere vous faciliter à notre ennemi les moyens de se renforcer sans vouloir toutefois rompre les liens qui existent entre vous & nous, & que d'ailleurs les Russes sont aussi vos amis; La sublime Porte qui se trouve dans le même cas, & qui a ioujours été l'amie de la Pologne, nous charge de vous annoncer que nos armées entreront sur le même pied en Pologne, si les circonstances viennent à l'exiger. Nous espérons qu'aussi tôt après la réception de cette lettre amicale, vous voudrez bien y faire une réponse.

De votre excellence, les amis & alliés.

ESPAGNE.

MADRID (le 13 Avril). Les préparatifs de guerre, qui se continuent avec la plus grande activité dans ce royaume, excitent de plus en plus l'attention de nos politiques: outre les dispositions vigoureuses qui se font dans notre marine, & dont il a été parlé, nous apprenons qu'on s'occupe à prendre toutes les précautions nécessaires dans nos ports sur la Méditerranée : non-seulement on en augmente les ouvrages, mais on en renforce aus les garnisons; Malaga, Barcelone. Alicante, & jusqu'au petit port d'Estapone, font mis dans le meilleur état de défense. On sait que les fortifications de cette derniere place ont été confidérablement étendues depuis la derniere guerre contre la Grande-Bretagne. On dit que les travaux se pousfent avec la même ardeur dans l'isle de Minorque Quoique le public ignore toujours le but de tous ces préparatifs, l'opinion générale est, que c'est la guerre des deux cours impériales contre la Porte qui v donne lieu. Cependant on n'apprend pas encore que la nôtre se soit expliquée sur la demande qui lui a été faite de déclarer ses intentions à ce fuiet. On croit que notre cabinet attend pour les faire connoître, l'iffue des premieres opérations de guerre, & l'arrivée de la flotte Russe dans la Méditerranée.

La cour de Londres ayant fait demander à la nôtre la raison de ses armemens maritimes. il lui a été répondu, qu'on n'avoit aucune intention hostile, mais qu'on croyoit devoir rester arme pour être prêt à tout événement. & qu'il étoit libre à toute autre puissance d'en agir de même. On est ici persuadé que les Anglois n'ont aucune inquiétude sur nos préparatifs, dont la desfination, dit-on, leur est bien connue; & que ce n'est que pour déférer au parti de l'opposition & ne pas devoir trop s'expliquer, que le ministre a consenti à faire cette demande.

ITALIE.

ROME (le o Avril). Le faint pere tint Lundi dernier un confistoire secret dans lequel S. S. proposa différentes églises épiscopales, & nomma cardinal prêtre de la fainte églife Romaine Mgr. D. Joseph-François de Mendoza, patriarche de Lisbonne.

VENISE (le 12 Avril). A peine l'ambassadeur de Françe sut-il rappellé par sa cour, à raison d'une querelle terrible que fes gens avoient eue à la douane , que Journ, p. celui de Naples nous quitta également à 597,

raison d'un différend qui pourroit avoir des suites. En voici le sujet : le sénat ayant été insormé qu'un officier Napolitain, qui se trouvoit à Venise, y avoit enrôlé quelques recrues pour le service de la Russie, ordonna de l'arrêter & lui sit quitter le territoire de la république, sans en donner connossance au ministre de S. M. Sicilienne. Celui-ci crut qu'on lui avoit manqué, & partit sur le champ, sans prendre congé du sénat.

L'escadre Turque, aux ordres du Bacha de Négrepont, qui croisoit jusqu'ici dans nos parages, vient de débouquer vers l'Archipel; on l'a déjà vu passer près de l'isle de Zante. Il croise plusieurs armateurs R usses dans la mer Adriatique. - Les préparatifs de défense sur tout le littoral Autrichien se continuent avec la plus grande activité. Le bruit court ici que la flotte Ottomane, aux ordres du Capitan-Bacha, va paroître dans la mer Adriatique. - On affure que le Bacha de Scutari a rejetté toutes les offres avantageuses que lui avoit fait faire la Porte : & l'on ajoute (ce qui paroît mériter confirmation) que ce même Bacha, de concert avec les Monténégrins, a arboré l'étendart impérial, en se soumettant à l'empereur. pour agir contre les Turcs. Il est arrivé dans le port de Scutari plusieurs bâtimens, chargés de poudre, de balles & d'armes blanches; on dit que le tout est destiné pour l'armée des deux nouveaux alliés.

MANTOUE (le 10 Avril). Par ordre fuprême, il est parti d'ici pour Trieste, avant hier, sur les six heures du matin, deux barques armées de 20 canons chacune; savoir huit de 25 livres de balle, & les autres de 12 & demie, montés; ayant à bord 10 caiffes de fusils, 50 cassettes contenant des balles à susil, & 4800 boulets de canons. On sait qu'un nombre de recrues doit partir dans peu pour la même place. On attend de Milan, 300 recrues, qui passent par ici, pour aller à Trieste, les transports étant de cette manière moins dispendieux, plus sus, mieux soignés & sans satigue pour les foldats.

Ces dispositions étonnent des politiques qui croient la Lombardie autrichienne ménacée par trois puissances; il faut que la cour de Vienne ait la-dessus des renseignemens dissérens, ou qu'elle soit assurée d'en-

voyer à tems les secours nécessaires.

TURIN (le 1 Avril). On a été bien surpris ici de lire dans quelques gazettes étrangeres. entr'autres dans celle de Cologne, que notre cour de concert avec celle de France & de Naples avoit résolu de ne plus laisser payer les annates, qui, disent ces feuilles, sont un objet de 14 millions, 3 ou 4 cens mille livres pour Turin & Naples. D'abord il est faux que notre cour se soit occupée du moindre changement à cet égard : & quant à l'énormité de ce calcul, on en concoit l'absurdité quand on fonge que dans toute l'étendue de la France, composée de près de 340 évêchés, les annates, les expéditions des bénéfices ne vont, année commune, qu'à cinq cens mille livres. Et c'est à l'occasion d'un si modique secours payé par des nations chrétiennes à la mere-église pour l'entretien & la splendeur du trône pontifical, que nous fommes inondés de plaintes & d'impostures. comme si toute l'Europe s'appauvrissoit pour enrichir Rome. Un philosophe économiste

Journal hift. & litt.

Phist . le gouv., les ulaves de plusieurs nations.

(M. le comte d'Albon) après avoir réfuté ceux qui voudroient persuader que pour l'expédition des bénéfices & les annates, il roule Sans cesse des fleuves d'or qui vont se perdre Difc. fur dan Rome, ajoute. ,, Quand l'état pour , des objets de moindre importance a versé des fommes contidérables dans les mains de l'étranger, on n'a pas crié à la pro-, digalité; on n'a pas cru qu'il en résultoit l'appauvrissement de la nation. Je ne , dirai pas qu'au seul nom de Rome les , esprits s'effarouchent ; j'aime à me per-, fuader que nos erreurs à l'égard de Rome , ne viennent pas de fources si empoison-, nées ... - . Les annates , dit Febronius , o, font un secours légitime dû à l'église de Rome, qui veille, travaille, & fait des dépen-, ses pour toutes les églises; & l'usage en doit , fublister au moins jusqu'à ce qu'on soit 2. convenu avec le Pape d'un autre moyen , également propre à l'entretien des offi-, ciers pontificaux, aux charges fans nom-, bre du siege de Rome ... Ces paroles de Febronius dans sa Rétraction, ont une con-

formité parfaite avec ce que les canonistes les plus raisonnables ont disserté là deffus (a), avec l'évidence des besoins qu'en-

⁽a) Dans le tems même que le concile de Bâle, auquel les Emfiens nous renvoient sans cesse, s'occupoit du projet de supprimer les annates, il n'y avoit qu'une voix dans le concile fur la nécessité indispensable d'y substituer un équivalent, & même d'y pourvoir d'une maniere plus honorable. Voyez Fleury, liv. 106. parag. 138. Thomassin, part. 3. liv. 2. chap. 28. Le president Julien déclara en termes exprès : ,, Fateor , opor-,, tere fedem apostolicam divitiis & potentia inf-

traine cette multitude d'employes de tous rangs & dignites, pour une fi grande diverfité d'objets, dans tous les genres de talens & de travaux pour l'enfemble l'ordre . la solendeur du grand & magnifique édifice. qui depuis 13 fiecles couvre la terre enriefe, dont Rome eft le centre, la bafe le feul & grand point d'appui. Quel est l'état quelque petit qu'il foit, qui n'envoie pas dans le chef-lieu de son administration un tribut de subside proportionné à son resfort? Si on calculoit tout l'argent que l'Allemagne envoie à Wetzlaer, à Ratisbonne, & furtout à Vienne, on seroit peut être étrangement étonné du résultat de la comparaison qu'on feroit de ces fommes, avec ce qu'elle envoie à Rome. Les taxes des investitures données par l'Empereur, l'envoi des députés à Vienne, la pompe de cette bruvante cérémonie surpasent énormement & les annates, & les fraix du Pallium (fommes toujours modérées à Rome, fouvent plus que de moitié à la moindre représentation). Cependant personne ne se plaint, pas même de l'inutile & infiniment fraveufe parade de l'investiture Mais laissant a part ces confidérations *, ne calculons pas * Qu'on ce que Rome dépense, ce qui est du a Rome me parà raison des affaires hiérarchiques, conten donne de tienses & autres qui occupent tant de tri- ce que j'ai bunaux, tant de congrégations; comptons dit récempour rien les fraix immenfes de cette vaste ment dans administration; arrêtons-nous précisément un ouvrage

encore peu

[,] trustam este ... Nec unquam auditum quod sy- répandu, , nodus nolit fedis apostolicæ dignam & com-

[,] petentem facere provisionem, imò hoc per sups ., oratores jam pridem policita est.

fur ce qu'elle fait par charité & par zele dans le monde entier, pour la propagation de la foi & la gloire de Jesus-Christ. Et pour nous en tenir à ce qu'elle a fait dans ces derniers tems, sans parler de ses anciennes & magnifiques conquêtes (a), n'est-ce pas Rome, Rome seule, qui par ses misfionnaires, par les fecours & les moyens

(a) , Rome chrétienne, dit un voyageur phi-Phift. , le gouv. &c. par le C. d'Albon.

, losophe *, ne doit rien à la politique : fi elle ,, a étendu sa puissance dans les régions enve-"loppées des plus épaisses ténebres; si elle a " foumis à ses loix des peuples qui échapperent , aux armes & ne reconnurent jamais l'em-" pire des plus célebres conquérans; fi des hor-, des fauvages qui n'ont jamais prononcé les , noms d'Alexandre & de César, ont écouté la , voix de ses pontifes avec respect, & en ont , recu les instructions comme des oracles; si dé-, vouce à la paix, Rome a fait des conquêtes on que lui eut envié Rome confacrée à la guerre : o, ces prodiges ne furent pas l'ouvrage des paffions humaines : les paffions humaines ne fer-, virent qu'à les rendre plus éclatans, puis-, qu'elles se liguerent pour opposer de plus , grands obstacles à l'exécution des projets , qu'elles avoient tant d'intérêt à traverser ... -Ce paffage de l'auteur moderne a beaucoup de Leo, M. rapportavec un autre beaucoup plus vieux. Ut ci-

Serm. in Petri & Pauli.

Serm. in vitas facerdotalis & regia, per facram beati Petri fe-nat. apost. dem caput orbis effecta, latius præsideres religione divina quam dominatione terrend. Quamvis enim multis aucta victoriis jus imperii tui terra marique protuleris; minus tamen est quod tibi bellicus labor subdidit, quam quod pax christiana subjecit. Un auteur moins grave appliquoit à Rome chrétienne ces vers de Virgile :

Æneid. 1. 6.

Super & Garamaneas & Indos Proferet imperium ; jacet extra sidera tellus, Extra anni solisque vias, ubi califer Atlas Axem humero torquet stellis ardentibus aptum's

qu'elle leur donnoit, a réparé les triftes dégats que les héréfies avoient faits dans les églises d'Europe? N'est-ce pas Rome oui a formé de nouvelles chrétientes dans les trois parties du globe; chrétientés floriffantes & nombreuses, ou l'on a vu revivre avec la premiere vivacité de la foi. l'innocence des premieres mœurs? N'est-ce pas Rome, dont les missions, pour me servir Hist. nat, des paroles de M. de Buffon, ont formét. 3, p. 506. plus d'hommes dans les nations barbares. que les armées victorieuses des princes qui les ont subjuguées. Paroissez, peuples ignorans, superstitieux, sanguinaires, anthropophages, répandus dans tant de plages & d'iss lointaines de l'un & de l'autre hémisphere, dites nous à qui vous devez la lumiere qui est venue vous éclairer au sein des ténebres, à qui vous avez l'obligation Omnesifie d'être chrétiens, d'être hommes? A quel congregati Métropolitain de la Germanie devez-vous Junt, venes la reconnoissance d'un si grand bienfait? Isai. 49. Hélas! en voyant la stérilité dont Dieu a frappé ces grands fieges, au milieu de tant de movens de foutenir & de propager la foi. diroit-on qu'ils font partie de cet arbre, dont les branches & les fruits ont couvert le monde?.... Je ne dirai rien de tant de fondations & d'établissemens de tous les gentes, faits à Rome pour toutes les nations, & par Rome chez toutes les nations, pour la conservation de la foi de Rome. Mais fi la froide philosophie, si le dur égoisme, la fausse & hypocrite tolérance, ne nous ont pas rendu encore infensibles sur le sort de nos freres; si la véritable philanthropie, qui n'est autre chose que la charité chrétienne, fait encore ap-

schisme, de l'hérésie, de l'ignorance, de la barbarie, de la férocité, de l'anthropophagie; ne jugera-t-on pas que c'est un crime de lezehumanité, que de soustraire au siege de Rome les ressources qui operent de si grands biens? Vovez l'état & la constante situation de la cour du pontife; vovez la marche uniforme & réglée des dépenses Romaines. On n'y donne rien à la prodigalité, à la fantaifie. au luxe. Il n'v a là ni meute, ni harras i ni courses inutiles, ni chasses bruyantes, ni cette multitude de fastueux palais, où la satiété digere la substance des peuples & les biens d'églife. Le pape, dit le protestant Suppl. au Addisson, est ordinairement un homme de grand savoir & de grande vertu, parvenu à la maturité de l'age & de l'expérience oui a rarement ou vanité ou plaisir à satisfaire aux depens de son peuple; & n'est embarraffe ni de femmes, ni d'enfans, ni de maîtresses. Aussi les intérêts de la religion trouvent-ils toujours accès chez lui. Rien n'est resusé à une cause si chere. Dans ces tems de détreffe & d'une persécution générale, que ne fait-il pas encore? Et si l'on pese ces considérations avec l'impartialité convenable, quel jugement portera-t-on de

> ces déclamations contre les frêles secours qu'on porte dans la capitale du monde chrétien, pour mettre son pontise en état d'o perer de si grandes choses, aussi honorables à la religion que confolantes pour l'humanité? Dans quel principe ces déclamations penvent elles prendre leur origine? N'y eut-il que l'intérêt que tout bon catholique prend na-

vovage de Millon . p. 126.

> turellement à la splendeur de la capitale du christia-

centre de l'unité, de la mere féconde de toutes les églises, il ne songera jamais à mettre en comparaison avec elle, moins encore à lui préférer dans son affection & l'esfor de sa libéralité, ou dans la détermination de ses dépenses quelconques, quelque ville de la Germanie, de la Russie, de la grande ou petite Tartarie. Ce qu'étoit Jerusalem pour les juifs, Rome l'est pour les chrétiens. Jamais sa destinée ne sera indifférente aux enfans de la foi, ils ne lui trouveront jamais trop de prospérité & de splendeur; ils souhaitent comme Tobie, qu'elle soit construite en pierres précieuses, Er que toutes ses rues retentissent des chants de pretioso d'alégresse, & que tous les rois de la terre, omnis cir-fuivant l'expression de S. Jean dans son ad-mirable prophétie, touchant la cité sainte, & per vicos y portent leur magnificence & leur splendeur. eius alle-Et j'ose dire que la haine de Rome n'est luia cantapas une marque équivoque d'une apostasse bieur. Tob. fecrette. ,, O églife Romaine! ô cité fainte! 13; , s'écrioit Fénelon, o chere & commune re afferent patrie de tous les chrétiens! Il n'y a en gloriam , Jesus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni bar- fuam & ho-, bare, ni juif. Tout fait un seul peuple noreminil-, dans votre fein; tous font concitoyens lam. Apoc. , de Rome, & tout catholique est Romain. , Mais d'où vient que tant d'enfans dena-

, turés méconnoissent aujourd'hui leur mere, , s'élevent contre elle & la regardent comme une marâtre? d'où vient que son autorité leur donne tant de vains ombrages?

ANGLETERRE

LONDRES (le 20 Avril). Le 15 & les jours fuivans, le parlement fut presqu'uniquement occupé du procès de M. Hastings. Toutes nos feuilles sont remplies de cette affaire. qui commence à paroître longue & à ennuver bien du monde, sans qu'on puisse encore en prévoit le réfultat.

Le 11 vers midi, le roi suivi d'un écuver. & de deux palefreniers seulement, traversa le Strand à cheval, & fe rendit à Sommerset-House, pour voir un hopital militaire ambulant, qui avoit été monté sur la terrasse en face de la Tamise. S. M. témoigna combien elle étoit satisfaite de sa confiruction: c'est une très vatte salle, qui a 84 pieds de longueur fur 22 de large. La hauteur perpendiculaire des côtés est de 8 pieds, & de la partie latérale supérieure jusqu'au sommet du faite, il y en a onze. Ce batiment léger est composé d'environ trois cents pieces, qui se réunissent par près de 700 vis : de chaque côté sont pratiquées neuf ouvertures, de 31 pieds de longueur chacune, & de 2 pieds de largeur; elles se ferment par des jalousies, appellées volets Vénitiens, par le moven desquels on peut renouveller l'air. quand on le veut.

Le nombre des prisonniers qui doivent être jugés aux fessions prochaines de Old-Bailey à Londres, se monte à 06, dont 17 n'ont point encore atteint l'age de 16 ans. Ce nombre doit paroître d'autant plus extraordinaire, que toutes les fix femaines on vuide les prisons, & que tous ceux qui s'y trouvent détenus pour crimes, y reçoivent

un jugement définitif. Jamais il n'y a eu tant de criminels dans ce pays, ni peut-être, proportion gardée, dans aucun pays, que dans l'époque actuelle. Depuis que le mépris de la religion a gagné le peuple, il n'y a plus de frein pour la multitude: la loi de la conscience n'existe plus, & celle de la potence ne se fait écouter qu'autant qu'on croit ne pouvoir pas en éviterl'exécution (a).

⁽a) Le philosophiste qui vient d'attaquer l'ouvrage de M. Necker, prétend prouver que les persuasions religieuses ne sont rien au bonheur public, puisque les Anglois qui selon lui ont à peine une religion, ont une bonne marine & une bonne population. Mais le prodigieux nombre des fuicides, des duellistes, des pendus, &c. que le mépris des maximes religienses enleve à la marine & à la population, n'est-il donc d'aucune confidération? L'ouvrage de M. Necker a de grands défauts, mais ce n'étoit point par les ex-travagances de l'athéifme qu'il falloit le réfuter. Quand un écrivain qui veut en redreffer un autre, dit gravement que l'existence de Dieu & d'autres vérités d'une importance égale, ne sont jamais sorties des ténebres où leur obscurité les a placées (p. 14), il s'annonce pour un imposteur odieux, dont il n'y a rien de raisonnable à attendre. Depuis cette réponse insensée, le public juge moins sévérement M. Necker; les torts de son antagoniste étant d'une énormité à couvrir les siens presque tout entiers. Si M. Necker a ressaffé quelques lieux communs en faveur de la religion, s'il les a gauchement & inconféquemment développés; le prétendu correspondant de milord Pembroek a réchauffé tous les contes des impies modernes contre le créateur & son culte. Si l'ex-ministre a entrepris de traiter des matieres qui n'étoient pas de son ressort, & qu'il n'étoit pas à même d'approfondir ni dans le tourbillon d'une vaste & difficile administration, ni dans le trouble & l'inquiétude qui suivent la priva-

Il est arrivé derniérement une aventure très-bifarre, au château d'Asbby, appartenant à M. Cecil, neveu & héritier du comte d'Exeter. Ce seigneur avant donné une sête à ses voisins & à ses fermiers, fit venir une bande de musiciens de la ville de Northampton. & voulut que les femmes & les filles de ses fermiers dansaffent dans le parc. Il v avoit près de l'endroit choisi pour donner ce bal champêtre un grand nombre de bêtes à cornes, qui paissoient tranquillement. & qui furent effrayés par le bruit de la musique. A peine eurent-ils entendu les premiers coups d'archet, que la frayeur gagna le troupeau, & qu'il se mit à courir à toutes jambes, grimpant les côteaux, fautant les fossés & les barrières. & faisant partager leur terreur à tous les quadrupedes qui se trouverent sur leur passage. Bientôt tout le pays fut alarmé, en voyant au moins 300 bêtes à cornes, courir ensemble. Un convoi funebre fut rencontré par ce troupeau furieux. & le ministre qui l'accompagnoit à cheval avant en brave général crié sauve qui peut à sa troupe, s'enfuit à toute bride, & laissa le mort au milieu du chemin. Cette circonstance troubla pendant quelque tems la fête qui se donnoit à Asbby; mais après l'engagement on ramassa le mort & quelques

tion des grands emplois; fon antagoniste a brusqué sans réslexion & sans prudence les dogmes les plus précieux à la société, les maximes aimables & convaincantes de la vertu, & tout ce qui peut faire le sousien & la consolation de l'homme dans le malheur. Il n'est pas difficile de juger d'après cela lequel des deux écrivains est le plus coupable.

blesses, & le ministre ayant repris courage revint sur ses pas pour saire l'enterrement, & les paysannes pour achever leur danse.

M. Rigby, ancien trésorier-général de l'armée, vient de mourir à Bath; il laisse au colonel Hale, son neveu, près de 300 mille livres sterling. Le principe de la fortune de M. Rigby a été, que, se trouvant aux courses de Lichtfield avec le duc de Bedford . S. G. fut insultée par des rustres qui lui en vouloient, & qui poufferent l'audace jusqu'à le frapper: M. Rigby se jetta à travers la foule qui environnoit le duc. & distribua des coups de fouet si bien appuyés, qu'il le tira des mains des affaillans. Depuis cette époque, la plus grande intimité a regné entr'eux. Ce seigneur le fit entrer dans le parlement, l'emmena en Irlande quand il en fut nommé vice-roi, & lui donna pour commencer deux places en Irlande, qu'il a gardées jusqu'à sa mort, & qui lui rendoient environ 5000 liv. sterl. par an.

Le duc de Bedford vient d'acheter pour trois mille guinées *Poudre-à-canon*, fameux cheval dont on avoit donné 1400 guinées à la vente du feu colonel O'Kelly. Les connoisseurs soutiennent que ce cheval vaut le prix que le duc en a donné, & que pour la figure & la qualité, il n'y a aucun cheval au monde qui surpasse celui-ci, agé seulement de quatre ans.

Le lord Robert Spencer a prêté, malgré lui, 600 liv, sterl, à un inconnu, en sortant de l'opéra, le jour du début du signor Marchesi. Ce seigneur qui accompagnoit Mde. Bouverie à son carrosse, se sentant poussé rudement, se retourna d'un air courroucé; mais

il fut désamé par une révérence profonde, à les excuses que lui sit un homme bien mis à de très bonne mine, qu'il ne connoissoit point. Le lord Spencer croit que c'est dans ce moment que l'emprunt lui sut fait.

Parmi les antiquités curieuses que possede le roi d'Angleterre, se voit une montre qui a été trouvée dans Bruce-Castle en Ecosie, il y'a environ 15 ans. L'on voit écrit sur le cadran: Robertus B. . . . Rex Scotorum; & au lieu d'un verre, c'est une come convexe qui la couvre: or, comme Robert Bruce monta sur le trône d'Ecosse en 1305, è mourait en 1328, il faut qu'il y ait environ 500 ans que cette montre a été faite. La boste est d'argent relevé en bosse, & le fond est en émail bleu.

PRATUE MAGNE

VIENNE (le 18 Avril). Deux jours après le départ de l'archiduc François, il est arrive une estaffette qui lui apportoit l'ordre de le différer; mais ce prince avoit déjà obei aux premieres volontés de fon oncle. -L'on prétend favoir que l'empereur est en route pour la Buckowine. & que Sa Majesté se propose de visiter une partie de l'armée Russe; qu'en conséquence, elle n'arrivera que le 5 de Mai au grand camp près de Péterwaradin. Avant le départ du monarque pour Temeswar, le premier conseil de guerre fut tenu à Runna près de Futak, & S. M. y préfida. Selon les lettres de Zambor. tous les régimens ont recu ordre de commencer à camper le 16 dans le cas où le terrain se seroit suffisamment dessééhé dans les environs de Péterwaradin pour qu'il fût poftible de le faire.

Le bruit court que les Turcs postés près de Novi ont sait une irruption sur notre territoire, & qu'après avoir taillé en pieces ses piquets avancés, ils ont mis le seu à cinq villages, & fait un butin considérable. Mais lorsqu'ils se retiroient, le général Brentano est accouru avec un détachement, & les ayant attaqués vivement, il leur reprit le butin qu'ils avoient sait & les mit en suite après seur avoir tué beaucoup de monde-

Les nouvelles du camp de Hongrie ne font pas encore fort importantes. Nos avantpostes ont journellement des escarmouches avec les Turcs. Ce n'est pas seulement le mauvais tems qui contrecarre nos opérations; des avis particuliers y ajoutent le débordement de la Save vers Belgrade, ce qui rend impossible tout mouvement de ce côté-là. Le public, toujours avide de grandes nouvelles, recherche encore d'autres caufes de cette inaction, & n'en trouve pas de plus plaufibles que des négociations fecretes pour la paix. On est confirmé dans cette opinion par le doute répandu fur la contredéclaration Turque; par le délai apporté au voyage du grand duc de Russie, enfin par d'autres raisons dont il est inutile ici de difcuter la valeur. Telle est, en effet, la crise actuelle de l'Europe, qu'une prompte paix paroît feule être en état d'écarter les nuages formés depuis long-tems, mais qui commencent a s'avancer fur l'horizon; on dit même que les deux cours impériales ne s'éloignent point des propositions qu'une certaine puillance qui voudroit voir finir la guerre, leur a faites; mais les Turcs restent intraitables.

La même maladie qui a tué plusieurs chevaux de selle de S. M. Imp., a aussi enlevé quelques-uns de ceux de S. A. R. l'archiduc François. On n'apprend pas que ce mal, qui peut tirer à conséquence pour notre cavalerie, soit encore diminué. Le célebre professeur de l'art vétérinaire, Wossfein, doit se rendre, avec quelques aides, au quartier-général. Soixante-dix chevaux de selle vont être conduits pour le service de S. M. & celui de S. A. R. Il doit s'en faire une nouvelle levée dans nos provinces, pour remplacer ceux qui viendroient à manquer dans les régimens.

L'année derniere ayant donné une mauvaise récolte de grains dans quelques contrées de la Hongrie, la chancellerie vient de prendre les mesures les plus sages pour en prévenir les suites. Dans tous les lieux où la disette se fait sentir, les comitats ont ordre de secourir le laboureur en grains & en argent. Lorsque S. M. I., venant de Fiume, entra en Hongrie, & qu'elle entendit les plaintes des paysans, elle donna, sur le champ au commissaire du district, une affignation de 50 mille storins, pour les distribuer à ces insortunés.

On mande de Trieste, que l'on y a mis tout en œuvre pour garantir cette place d'une attaque imprévue. Il y a 32 gros canons sur la digue, & une garde continuelle de 50 hommes. Près de l'hôpital & dans plusieurs autres endroits, on a aussi placé des batteries imposantes; &, au premier jour, une stotille de huit vaisseaux de 16

à 24 canons, mettra en mer pour aller en course.

HERMANSTADT (le I Avril). Le 24 Mars. les Turcs ont fait une nouvelle tentative fur le couvent de Sinaï, fitué au de-la du défilé de Tomosch, dont le major Layritz s'est rendu maître, le 20 Février. Ils étoient, à ce qu'on dit, au nombre de 4000 hommes, dont 500 à cheval. Leur approche fut si fubite, que le lieutenant-colonel Geitz, qui commandoit les postes avancés, eut à peine le tems de faire une seule décharge de ses canons. Voyant la supériorité de l'ennemi, il se retira à petits pas, mais toujours en se défendant, vers le couvent où se trouvoit une division du second régiment ficule aux ordres du capitaine Bauer, Faute de chevaux, les ficules trainerent eux mêmes nos canons jusqu'au couvent. Delà, ils firent une feu d'enfer; mais les Turcs ne s'en effrayerent point : leur commandant se tenoit derriere eux, en les exhortant & faifant main-baffe fur les lâches qui vouloient s'enfuir; il en tua un grand nombre de sa propre main; enfin, la troupe fit un affaut général, mais les nôtres la repousserent, & tinrent bon jusqu'à ce qu'ils virent la charpente d'une partie du couvent en feu; dès. lors, ils se retirerent en bon ordre vers les frontieres. L'ennemi, qui avoit, sans doute, beaucoup souffert, puisqu'il laiss'a 300 morts fur la place, prit également le parti de se retirer. Nous avons eu 12 hommes tués & 32 blessés; du nombre des premiers est le lieutenant-colonel Geitz, que les Turcs fabrerent au commencement du combat, pour venger la mort de 3 de leurs camarades qu'il venoit de tuer. Six de nos blessées font morts peu après. La plus grande partie du couvent est réduite en cendres.

Dusseldorf (le 17 Avril). Le bruit se répand que nous aurons le bonheur de voir en cette ville, S. A. S. l'électeur de Baviere, notre auguste souverain, vers le tems que le roi de Prusse se rendra dans ses états de Westphalie; & qu'à cette occasion, S. A. électorale se dispose à rendre une visite à ce monarque, lorsqu'il se trouvera à Cleves.

PAYS-BAS.

LA HAYE (le 20 Avril). Le chevalier Harris, envoye extraordinaire de S. M. Britannique, eur le 15 avec le prélident des états généraux un entretien qui fut suivi le 16 d'une conférence solemnelle de ce ministre avec des députés de L. H. P., dans laquelle le traité d'alliance défensive entre la Grande-Brétagne & la république déjà conclu le 12, a été réciproquement signé. Immédiatement après le secrétaire de Sir James Harris est parti pour Londres, asin d'y porter cette nouvelle intéressante.

Le général major Baron de Mönster, commandeur de l'ordre teutonique est revenu ici de l'Allemagne, où il a été chargé d'une commission de la part de leurs L. H. P. — M. le comte de Maillebois, général d'infanterie, a été nommé par S. A. S. Mígr. le prince Stadhouder-Héréditaire, colonel d'un régiment d'infanterie au service de l'état, & capitaine d'une compagnie de grenadiers du 1er. bataillon du même régiment, à la place du colonel Sulyard de Leesdaal, qui a été démis desdits emplois. — Les 3000

hommes de troupes de Brunswick que les états-généraux prennent à leur solde, sont en marche pour se rendre à Maestricht, leur destination. Les 1400 hommes d'Anspach, qui passent à la solde desdits états, sont incessamment attendus à Nimegue, où ils resteront en garnison.

M. le baron de Reede, fils de S. E. M. l'envoyé extraordinaire de L. H. P. à la cour de Berlin, est arrivé ici, hier, avec le traité d'alliance conclu & signé entre Sa Majesté Prussienne & cette république. Voici une copie authentique de ce traité:

Soit notoire à tous ceux à qui il appartient.

La maison royale de Prusse & électorale de Brandebourg avant entretenu avec les Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis les tems les plus éloignés, non-feulement un bon voifinage, mais aufli les liaisons les plus étroites d'amitié & d'alliance, & S. M. le roi de Prusse avant nouvellement donné à la république des marques non équivoques de son affection, & lui ayant même rendu des fervices importans & efficaces pour le rétablissement de la tranquillité intérieure, il en est resulté un desir mutuel & réciproque, de renouveller & de refferrer ces anciennes liaifons, par un traité d'alliance défenfive, pour le bien des deux parties, & pour le maintien de la tranquillité générale & particuliere : pour remplir un but auffi salutaire, S. M. le roi de Prusse a nommé & autorisé ses ministres d'état & de eabinet, le Sr. Charles-Guillaume, comte Finck de Finckenstein, chevalier de l'ordre royal de l'aigle - noir, & de l'ordre militaire & hospitalier de St. Jean de Jérusalem & commandeur de Schievelhein, & le Sr. Ewald-Frédéric, comte de Hertzberg, chevalier de Pordre de l'aigle-noir; & L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont nommé & autorifé leur envoyé-extraordinaire & ministreplénipotentiaire auprès de S. M. le roi, le fieur

Arent-Guillaume, baron de Reede, colonel d'infantérie & aide-de-camp-général de S. A. S. Mgr. le prince d'Orange & de Naffau, lesquels après s'être communique leurs plein-pouvoirs en bonne forme, & après avoir conféré entr'eux, font convenus des articles fuiyans.

Art. I. Il y aura une amitié & une union fincere & conftante entre S. M. Pruffienne, ses héritiers & successeurs, & les seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies; en sorte que les hautes parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entr'elles & leurs états & sujets, cette amitié & correspondance réciproques, & s'engagent à contribuer autant qu'il sera en leur pouvoir, de se conserver & désendre mutuellement en paix & en tranquillité,

II. En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux hautes parties contractantes travailleront de concert pour le maintien de la paix, & dans le cas où l'une d'elles seroit menacée d'une attaque, l'autre employera d'abord ses bons offices pour prévenir les hostilités & ramener les choses dans la voie de la conciliation.

III. Mais fi les bons offices ci-deffus énoncés n'avoient pas l'effet desiré, & que l'une des deux hautes parties contractantes seroit hostilement attaquée par quelque puissance Européenne, dans quelque partie de ses possessions que ce soit, l'autre partie contractante s'engage de secourir son alliée pour se maintenir mutuellement dans la possession de tous les états, territoires, franchises & libertés, domaines, villes & places, qui leur avoient appartenu respectivement avant le commencement de ces hostilités; pour lequel effet S. M. le roi de Prusse sournira à la république des Provinces-Unies, fi elles étoient attaquées, un secours de dix mille hommes d'infanterie & de deux mille hommes de cavalerie: & fi Sa Majesté Prussienne vient à être attaquée, L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces Unies lui fourniront un secours de cinq mille hommes d'infanterie & de mille hommes de cavalerie; lequel secours respectif sera fourni dans l'espace de deux mois après la réquifition faite par la partie attaquée, & demeurera à fa disposition pendant toute la durée de la guerre, dans laquelle elle se trouvera engagée. Ce secours sera payé & entretenu par la puissance requise, par-tout où son allié le sera agir; mais la partie requérante lui sournira le pain & le sourrage nécessaire, sur le pied usité

pour ses propres troupes.

IV. Si L. H. P. les Etats-Généraux trouvoient de la difficulté à fournir à S. M. Pruffienne leur fecours en troupes, il leur fera libre de le faire en argent, excepté dans le cas que S. M. Pruffienne fut attaquée dans ses états, situés entre le Weefer & la Meufe, dans lequel cas it fera au choix de S. M. d'exiger le fecours de la république en troupes ou en argent. Si de même L. H. P. venoient à être attaquées par une puissance Européenne sur mer, ou dans leurs posfessions d'outre-mer, S. M. ne sera point obligée de leur fournir le fecours ftipulé en troupes; mais il dépendra de fon choix de le donner en troupes ou en argent; enfin, dans le cas que les deux hautes parties contractantes se fourniroient le fecours stipulé en argent, ce secours fera évalué à 100 mille florins de Hollande par an, pour mille hommes d'infanterie, & 120 mille florins même valeur, pour 1000 hommes de ca-valerie par an, ou dans la même proportion par mois.

V. Dans le cas où le fecours stipulé ne seroit point suffisant pour la désense de la puissance requérante, la puissance requise l'augmentera successivement, selon les besoins de son allié, les circonstances & le concert qu'on prendra alors.

VI. Si le cas arrive que les deux hautes parties contractantes se trouvent engagées directement dans une guerre contre un même ennemi, elles s'engagent réciproquement à ne mettre bas les armes que d'un commun accord, & elles ne pourront faire des propositions de paix ou de trêve que du consentement mutuel des deux parties.

VII. Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance & union entre les nations Prusfienne & Hollandoise, il est convenu, en attendant que les deux hautes parties contrastantes fassent entr'elles un traité de commerce, que les sujets de la république seront traités dans les états Prussiens, relativement au commerce & à la navigation, comme la nation la plus savorisée; il en sera usé de même dans les Provinces-Unies à l'égard des sujets de S. M.

VIII. Comme il subsiste quelques différents sur les limites entre les états des deux hautes parties contrastantes, elles nommeront des commissires, qui tâcheront d'ajuster ces différents

fur les lieux, d'une maniere amicale.

IX. S. M. Pruffienne garantit de la maniere la plus efficace le Stadhoudérat-héréditaire, ainfi que la charge de gouverneur-héréditaire de chaque province, dans la féréniffime maison d'Orange, avec toutes ses charges & prérogatives, comme saisant partie effentielle de la constitution des Provinces-Unies, suivant les résolutions & diplômes des années 1747 & 1748, en vertu desquels le Stadhouder actuel est entré dans la possession de ses charges en 1766 & a été réintégré en icelles en 1787, s'engageant à maintenir cette forme de gouvernement contre toute attaque & entreprise, directe & indirecte, de quelque nature qu'elle puisse à la mainte contre du se la contre du la quelque nature qu'elle puisse à la mainte de sui la contre de gouvernement contre toute attaque & entreprise, directe & indirecte, de quelque nature qu'elle puisse à la mainte de la constitution de sui la contre de la contre de guelque nature qu'elle puisse de la mainte de la contre de la contre de la contre de la contre de la constitution des la contre de la constitution des la contre de la constitution des la constitution des la constitution de la constitution des la constitution de la con

X. La présente alliance durera pendant le cours de 20 années consécutives, à compter du jour de la fignature de ce traité; & les hautes parties contractantes tâcheront de convenir alors ultérieurement.

XI. Le présent traité sera ratissé par S. M. le roi de Prusse & L. H. P. les états-généraux des Provinces-Unies; & les lettres de ratissication en bonne sorme seront désivrées de part & d'autre dans le tems d'un mois ou plutôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi nous soussignés, munis de pleinpouvoirs de S. M. le roi de l'russe & de L. H. P. les états-généraux des Provinces-Unies, avons, en leurs noms, signé le présent traité, & y avons ap-

posé les cachets de nos armes.

Fait à Berlin, le 15 d'Avril, l'an de grace, mille sept cent quatre vingt huit.

CHARLES-GUILLAUME, comte de FINCRENSTEIN.

(L. S.)

EWALD-FREDERIC, comte de HERTZBERG.
(L. S.)
ARENT-GUILLAUME, baron de REEDE.

(L. S.)

Extrait d'une lettre d'Amsterdam du 16 Avril. " L'on fait qu'en Angleterre l'état des finances est expose aux yeux de la nation, & de l'Europe entiere. Cette précieuse publicité conserve le crédit public, & augmente la confiance des possesseurs des fonds; elle fait preuve de la sagesse de ce gouvernement. Un royaume où les bornes de la royauté sont bien plus reculées, commence à imiter cette publicité salutaire, mais avec un succès dif ferent. Un grand homme par un compte rendu, & un autre par un compte non-rendu's ont concouru également quoique d'une maniere différente, à devoiler l'état des finances de cette monarchie. En effet c'est l'objet le plus effenciel que cet état, il importe infiniment à chaque nation de connoître le sien. Celui de la république des Provinces unies est peut être le plus ignoré de tous, au moins on est tenté de le croire en feuillettant les ouyrages des écrivains qui ont fait des recherches fur ce grand objet. Les Allemands, quoique très-exacts, n'ont pas été plus heureux que les autres; témoin une collection de tables nommées chez eux statistiques, ouvrage estimable d'ailleurs, où l'on fait monter les dettes de la république à deux milliards on deux mille millions Cette erreur monftrueuse est-elle l'effet de l'ignorance ou de la

mauvaise foi? Sans éclaireir cette quession qui nous intéresse peu, il vaut mieux resti-

fier ce passage, & rétablir la vérité.

Les dettes de la république, ou des sept provinces prises collectivement, se montent à cinq cents millions de florins de Hollande. Pour faire face à cet engagement énorme, la république, y compris les pays de la généralité, porte ses revenus jusqu'à quarante millions ou à peu prés, sans compter les revenus municipaux des villes, & de tant de corporations différentes, pour tout ce qu'exige l'entrétien d'un pays conquis en partie sur l'élement qui l'environne. On n'exagérera pas en faisant monter ces revenus à vingt millions.

Voilà une charge de soixante millions portée par deux millions d'habitans, qui ne la trouvent pas trop pesante. Observons que la province de Hollande, ayant pour son compte les trois quarts de la dette nationale, ne paye que deux & demi pour cent d'intérêts. Il est inutile de rappeller au lecteur la nécessité, où sont les pays commerçans d'avoir des dettes nationales: personne n'ignore que c'est le moyen le plus sage

de fixer l'argent dans le pays.

Ce qui vient de se passer a rouvent les anciennes sources de prospérité, qui jadis rendirent ce pays si florissant. La nation peut se livrer de nouveau & sans contrainte à sa consiance, & à son affection innée pour l'auguste maison qui a posé la base de sa liberté. Elle voit à la tête de ses affaires un ministre respectable, aussi éclairé qu'integres Sa constitution est affermée par une espece d'Edit perpétuel, par lequel les provinces se garan-

garantissent mutuellement le Stadhouderat, comme partie inhérente de la constitution. Elle est garantie cette constitution, par deux grandes puissances devenues en même tems les alliés de la république. La concorde ce bien précieux de la société, est rétablie. L'armée & la marine seront mises sur un pied respectable. — Que de raisons d'espèrer, que les sens atroces jouées par la tyrannie trop encouragée de quelques boute seux seront bientiet oubliées, & que cette république reprendra la considération dont elle à joui autre-sois à si juste titre!

BRUXELLES (le 24 Avril). Quoique l'on foit assuré de la prochaine convocation des états, le jour de l'assemblée n'est pas encore déterminé. — Il y a eu quelque crainte de troubles à Anvers, une partie des troupes qui étoient à Louvain, s'y est portée pour

contenir le peuple.

LOUVAIN (le 26 Avril). Le tout est ici affez tranquille quoique notre garnifon foit beaucoup diminuée. Les membres de l'université décrétés de prise de corps, continuent à se tenir en pays étranger. M. Clavers, recteur magnifique auquel le gouvernement a opposé M. Lempoel, a été cité par celui-ci pour la 4e. & derniere fois à comparoître le 7 Mai. - M. Houcke, qui, comme nous l'avons dit, a accepté la place de directeur du séminaire général, étoit retourné à Ypres depuis quelques jours, mais il est encore une fois ici. On ignore au juste la réponse que son évêque lui a faite, mais on prétend qu'elle se réduit à ce que le prélat ne prétend pas s'opposer à son avancement; on ajoute qu'en même tems Tome. II.

il écrivit aux chanoines de la cathédrale d'Ypres, qu'il étoit résolu de ne jamais envoyer ses séminaristes à Louvain. Le cardinal archevêque de Malines, auquel M. Houcke avoit aussi écrit pour lui annoncer sa promotion & lui demander des conseils, lui a fait la réponse suivante que nous transcrirons telle qu'elle est imprimée dans la gazette fran-

çoise de Maestricht.

Monsieur, je ne sçaurois donner d'autre réponse à votre lettre, sinon de vous informer, que j'ai déclaré déjà plusieurs fois à S. E. le ministre, de bouche aussi bien que par éctit, que les devoirs de mon ministere, les droits essentiels à l'épiscopat & ceux de mon siege, ensin la réligion du serment ne me permetoient pas de concourir ni drectement ni indirectement à l'établissement du séminaire-général à Louvain, au préjudice des séminaires épiscopaux; & que ce sont encore mes sentimens. Je suis.

Malines le 14 Avril 1788.

Etoit signé † J. H. Card. Arch, de Malines.

FRANCE.

PARIS (le 20 Avril). Le parlement remit au roi, le 13 de ce mois, ses rémontrances sur les trois objets, compris dans la réponse de S. M. du 21 Novembre dernier; savoir, ,, la suppression de l'arrêté pris après la ,, séance du 19 du même mois, la séance & ,, l'improbation de l'usage des arrêtés sur les ,, registres,,. En voici la teneur.

SIRE,

La liberté publique attaquée dans son principe, le despotisme substitué à la loi de l'état, la magistrature enfin réduite à n'être plus que l'instrument du pouvoir arbitraire; tels sont les grands & douloureux objets, qui ramenent votre

parlement aux pieds du trône.

Sujets fideles, magistrats prévoyans, ce n'est pas fans regret que nous traitons ouvertement des questions si délicates. Tranquilles dans l'enceinte où des loix fondamentales, confacrées par le serment du roi, nous garantissent la liberté de nos fuffrages & celle de nos personnes, nous tachons d'accorder le zele de la justice avec l'amour de la paix : mais au-dehors veille l'intrigue; au-dehors l'ambition a besoin d'alimens. L'autorité des loix, la lageffe des magistrats sont des obstacles à leurs desseins; il faut les renverser, il faut briser les portes du sanctuaire, dénaturer les plus pures intentions, & corrompre les plus faintes maximes. C'est en vain que les peuples, c'est en vain que les rois ont le même intérêt, les peuples à respecter l'autorité. les rois à maintenir la liberté ; c'est en vain que la magistrature tire elle-même toute sa force de cet heureux concert; on trompe les peuples, on égare les rois, on décrie les magistrats. Que ne peut-on auffi les réduire au filence! Il faut du moins rendre, s'il est possible, leur suffrage illusoire & leur voix impuissante.

Ainsi raisonnent, Sire, l'intrigue & l'ambition. Les sophismes les plus captieux, les conseis les plus violens ne coutent rien à qui fonde sa gloire & sa sureté sur la destruction des loix. Dans cette extrémité, la sorce paroît un droit. l'artisce est un besoin, le pressige tient lieu de vérité, & le respect apparent des sormes nationales n'est plus qu'un moyen d'en imposer à la

nation.

La féance tenue par V. M. en son parlement le 19 Novembre dernier, cette auguste séance, qui devoir, en rapprochant la vérité du trône, préparer les moyens de raffermir à jamais dans le royaume la liberté par la raison, & le crédit par la liberté, ne seroit au contraire qu'y produire la défiance avec la servitude, s'il sufficit d'un acte du pouvoir absolu pour effacer les principes essentiels, les preuves historiques, & les

loix positives, fur lesquelles réposent depuis treize cents ans les droits de vos sujets.

Il n'étoit pas permis à votre parlement de garder le filence sur une atteinte aussi formelle aux principes de la monarchie. Le respect & la prudence disterent l'arrêté, qui suivit la séance. V. M. en a supprimé la minute : elle a paru en même tems consister par sa réponse du 21 Novembre, les maximes établies & les formes pratiquées à la séance : ensin, elle a désapprouvé l'usage des arrêtés sur les registres. La suppression de l'arrêté, la séance & l'usage des arrêtés sur les registres, formeront, Sire, la divisson naturelle de nos très-humbles & très-respectueuses rémontrances.

Le greffe de votre parlement, Sire, est un dépôt inviolable. C'est-là que se conservent les titres de vos sujets, & ceux même de V. M. Si l'autorité absolue pouvoit en disposer, que deviendroient dans un moment de crise ou d'erreur ces monumens antiques, qui d'âge en âge nous ont transmis les droits du trône & ceux des peuples? Où retrouveroit-on ces vérités nationales, qui doivent régler le zele des magiftrats? Arrachées de nos registres, elles se réfugieroient dans nos cœurs, sans doute, & la force ne pourroit les atteindre dans ce dernier asyle: mais les archives de la magistrature offrent l'exemple à côté du principe. On aime à retrouver dans ces vastes recueils au-deffus de tout foupcon les aftes généreux qui confacrent la puissance des loix & la fidélité de leurs ministres. Nous y confervons avec soins les arrêts mémorables, qui plus d'une fois ont affermi ou rétabli sur le trône votre auguste race : les actes confervatoires des droits de la nation ne méritent pas moins & notre vigilance & l'immortalité. D'ailleurs, il est des regles positives, il est des droits particuliers, dont les seuls titres font les actes qui les renferment. Le pouvoir d'anéantir ces actes ne peut être avoué ni par la raifon ni par la loi. La fortune publique, l'intérêt des familles en souffriroient également Tout doit être inaltérable dans les regitres d'un tribunal, jusqu'à ses erreurs. La loi permet qu'on les répare; mais les moyens n'en font pas indifférents: & l'on ne peut s'empècher de reconnoître, que la fuppression arbitraire des minutes d'un greffe ressembleroit moins à la répation d'une erreur, qu'à la violation d'un dépôt.

Au surplus, l'arrêté du 19 Novembre offroitil du moins une erreur à réparer? la question est naturelle; mais aussi le reproche ne peut frapper que la substance ou les expressions de l'arrêté. Votre parlement, S., laissera parler les

faits pour toute réponfe.

Votre Majesté vient en son parlement & tient une séance; Elle y sait présenter un édit portant établissement d'emprunts graduels & successifs pour cinq années: On en sait la lecture; le premier-président demande les avis; chacun opine. L'opinion finie, au moment de recueillir & de compter les voix, votre garde des sceaux prend vos ordres, prononce l'enregistrement; & Votre Majesté se retire: mais votre parlement reste assemblé, il délibere, il prend un arreté: cet arrêté contient une déclaration & des motifs: qu'il nous soit permis de les distinguer.

" La cour, confidérant l'illégalité de ce qui " vient de se passer à la séance du roi, où les , voix n'ont pas été comptées & réduites en la " maniere prescrite par les ordonnances, de " forte que la délibération n'a pas été complet-. . . Tels font les motifs, . . . , Déclare, qu'elle n'entend , prendre aucune part à la transcription ordon-, née être faite sur les régistres de l'édit por-,, tant établissement d'emprunts graduels & suc-, 1791 & 1792; & fur le furplus a continué la ", délibération au premier jour " . . . Telle est la déclaration. En moins de mots : la délibérasion n'a pas été complette, & la cour n'entend prendre aucune part à la transcription ordonnée sur ses régistres : Voilà le fondement & l'objet de la déclaration.

Ainfi la déclaration est fondée sur un fait. Le fait est-il exast? a-t-il du conduire à la déclaration? la déclaration est elle ensin irréprochable dans ses expressions? & n'est-elle pas aussi ref-

pettuenfe que néceffaire? telles font en dérnière analyfe les trois queftions que l'arrêté préfente.

Le fait est-il exact. la délibération a-t-elle été complette? nous devons croire, que cette queftion ne fera pas la matiere même d'un doute dans le confeil de Votre Majesté. Une délibération n'est complette qu'au moment on fon réfultat est fixé : le résultat d'une délibération n'est fixé que par une pluralité irrévocablement déterminée : la pluralité n'est irrévocablement déterminée qu'au moment où les voix, après avoir été réduites, font comptées fans retour. A la féance les voix n'ont pas été comptées; elles n'ont pas nième été réduites. Cependant chacun étoit le maître de quitter fon avis, d'en embraffer un autre. Les premiers opinans, peut-être ramenés intérieurement par ceux qui les fuivoient, n'ont pas eu la faculté de l'exprimer : ils en avoient pourtant le droit : jusqueslà, Sire, leur véritable avis n'a pas été connu c'est une vérité d'ordre public & d'un usage samilier. Comment donc s'est-on flatté de perfuader à Votre Majesté, que la pluralité des susfrages se réunissoit pour l'enregistrement ? non . Sire, point de réduction, point de calcul des voix, point de pluralité, point de délibération, point de résultat, point d'enregistrement : car, incomplette ou nulle pour une délibération, c'est la même chose. Tous ces faits sont liés; de toutes ces vérités, l'une produit l'autre; c'est une chaîne indestructible.

(La fuite l'ordinaire prochain,)

Le parlement ayant été mandé à Verfailles le 17, le roi fit à ces remontrances la réponse suivante :

J'ai lu vos remontrances & j'ai voulu y repondre avec une telle authenticité, que vous ne puissiez pas douter de mes intentions, ni vous permettre de vous en écarter. Il étoit superflu de me parler de la loi de l'enregistrement & de la liberté des suffrages. Lossque je viens tenir mon parlement, c'est pour entendre la discussion de la loi, que j'y apporte, & me déterminer sur l'enregistrement avec plus de connoissance de cause. C'est ce que j'ai fait le 19 Novembre dernier; j'ai entendu tous les avis. Il n'eft nécessaire de les résumer. que lorfque je n'affifte pas à vos délibérations. La pluralité peut seule alors me faire connoître le résultat de vos opinions : lorsque je suis présent, j'en juge par moi-même. Si la pluralité, dans mes cours, forçoit ma volonte, la monarchie ne seroit plus qu'une aristocratie de magistrats, austi contraires aux droits & aux intérêts de la nation qu'à ceux de la souveraineté. Ce seroit en effet une étrange constitution que celle, qui réduiroit la volonte du roi à la valeur de l'opinion d'un de ses officiers, & qui assujettiroit le législateur à avoir autant de volontés qu'il y auroit de délibérations différentes dans les diverses cours de justice de son royaume. Je dois garantir la nation d'un pareil malheur. Tout a été légal dans la séance du 19 Novembre. La délibération a été complette, parce que toutes les opinions ont été entendues. Les avis n'ont pas été recomptés, parce que j'étois présent. La pluralité ne doit pas être formée, lorsqu'elle ne doit pas prévaloir. Il y a eu arrêt, parce que toutes les fois que je tiens mon parlement pour un objet d'administration ou de législation, il n'y a d'arrêt que celui que j'ordonne de prononcer. J'ai donc du reprouver votre arrêté, & je yous défends d'en prendre de pareils à l'avenir. C'est épurer & non pas altérer vos registres que d'en retrancher une erreur, que je veux bien n'attribuer qu'à un moment de surprise & d'illusion. De combien de loix

utiles, qui sont journellement la regle de vos jugemens, la France n'est elle pas redevable à l'autorité de es rois, qui les ont sait registrer, non seulement sans égard à la plutalité des suffrages, mais contre cette pluralité même et malgré la résistance des parlemens? Ces principes doivent être la regle de votre conduite; je ne soussirai jamais qu'il

y soit donné la plus légere atteinte.

Les pairs & le parlement se sont assembles, le 18, à dix heures du matin, pour délibérer sur la réponse de sa maj.; mais on n'a point pris d'arrêté, la féance avant été renvoyée à aujourd'hui. Tous les princes, les pairs & les magistrats sont mandés pour cette féance, dont on attend le résultat avec une impatience proportionnée à l'importance des objets qui doivent y être agités. Le plaidover entre le monarque & les cours de justice, en présence de la nation, va devenit bien intéressant; il servira, sans doute, à éclairer les peuples sur leurs vrais droits. leurs vrais intérêts; & peut-être naîtra-t-il de ce choc un svstême salutaire qui devra faire ceffer les calamités & les incertitudes.

L'affaire de l'enlevement de M. de Catelan, dont le parlement s'est aussi occupé dans ses nouvelles rémontrances, pourra avoir des suites d'autant plus sérieuses, que le parlement de Toulouse parost décidé à la plus vive résistance: voyant que ses protestations avoient réussi dans son ressort, il a été plus soin; & il a donné un arrêt, qui désend de mettre à exécution l'ordonnance des commissaires des vingtiemes, du 30 Janvier dernier, à peine d'enquis (où d'être poursuivi criminellement): Il a déclaré par un autre arrêté les lettres de cachet nulles & de nul effet. En conséquence, Mr. de Reisseguier, procureur-général, n'a pas cru être tenu d'obéir à celle qu'il avoit recue, & il s'est reconcilié avec son Parlement, en envoyant cet arrêt de défense à toutes les cours inférieures du reffort, où il a été accueilli & affiché avec la plus grande promptitude. Ce parlement a écrit en même tems au roi, pour redemander son avocat-général. Nous ignorons ce qui lui a été répondu ; mais nous favons que son arrêt de défense vient d'être cassé par un arrêt du conseil. & que deux régimens s'avancent vers Toulouse, On avoit dit que le parlement étoit mandé *, mais cette nouvelle ne s'est pas confirmée. Journ. p.

Tous les princes se sont rendus à Ver- 602. failles, pour y présenter au monarque M. le duc d'Orléans, enfin de retour de son exil : tel est l'usage en pareil cas; mais M. le duc ne restera pas long-tems à Paris, se propofant de faire un voyage en Italie. - M. l'abbé Sabathier est libre; il est même venu à Paris, où il ne fera pas un long féjour, avant recu ordre de passer en Provence, & de s'abstenir de paroître à Aix; il a choisi pour retraite la ville d'Arles.

La chambre des comptes a enrégistré Mardi dernier l'édit de suppression des commissaires des guerres & de la création de 150 nouveaux commissaires; dont 130 avec 120,000 livres de finance; ce qui donnera 15 millions. Douze millions ferviront à rembourfer les commissaires réformés; & les trois autres feront appliqués à la liquidation des officiers de la gendarmerie. - L'édit de création des nouveaux administrateurs du

tréfor royal n'a pas passé le même jour : it. fera enregistre, lorsqu'on aura eu égard à des représentations, que la chambre des comptes à cru devoir faire. - Les ordonnances concernant le département de la guerre font prêtes : & elles auroient été publiées hier . fi l'on n'eut voulu, que le compte de recette. & de dépense les précédat. Ce compte paroitra en peu de jours. Et attendant l'on vient de publier le reglement du 10 Mars. fait par le roi . & portant établissement d'un conseil d'administration du département de la marine, sous le titre de conseil de la marine. Ce conseil, formé à l'instar de celuide la guerre, y est aussi semblable que peut le permettre la différence qui existe entre les deux départemens.

Les adjudications des châteaux dont S. M. a ordonné la vente, se seront incessamment. On débite à Paris, qu'une compagnie de capitalistes demande qu'il lui soit accorde une partie du bois de Boulogne, le long des murs qui bordent le chemin de Neully; & qu'elle offre d'acheter en même tems le chateau de Madrid. Son intention . ajoute-t-on . eff de bâtir fur ces terrains des maifons de campagne, qui feroient louées toutes meublées & qui avant des communications dans le bois, offriroient aux locataires tous les agrémens de la campagne. Les entrepreneurs établiroient dans le bois différens genres d'amusement, tels que des salles de spectacle. de danfe, des restaurateurs, des cafés, &c. & ils entretiendroient le ménagement du bois, avec une redevance annuelle de so mille livres.

Aux Bataves, sur le Stadhouderat, par les

comte de Mirabeau, avec certe épigraphe : Vincet amor patrie, laudumque immensa cupido, est un pamphlet bien inconcevable, que l'on laisse circuler avec prosution. fous la fignature de l'auteur, fans qu'il y ait la moindre reclamation. Cela donne lieu à d'étranges conjectures que des événemens prochains pouroient bien realiser.

Les Clunistes de l'ancienne observance font totalement supprimes; mais leurs biens sont remis aux mains des Eveques, chargés de les transformer en œuvres pies. Ces religieux ne formoient qu'un nombre de 120. repandus dans les 30 maisons dont ils étoient les maîtres. On leur laitle des logemens dans leurs monasteres, avec des pentions distribuées depuis 400 jusqu'à 1800 livres, suivant les ages. Les possessions des Clunistes reformés, ne rendroient gueres plus réunies en totalité, que 100 mille livres de rentes. On paroit favorifer ces prélats, pour gagner leurs fuffrages dans la prochaine affemblée du clergé.

Une très-aimable dame demandoit, au ivcée, au marquis de..., à quoi pouvoit aboutir la philosophie. A couper la foret des prejugés, a répondû l'académicien, & à rendre facile aux hommes le chemin de la vérité: C'est pourquoi, a repliqué la jeune dame, c'est pourquoi l'on nous débite ici tant de fagots (a).

Tandis qu'en rejonissance du retour de

⁽a) Comme cette réponse avoit déjà été faite à Mr. d'Alembert par madame de Forgeville *; * 1 Sept, la très-aimable dame n'a pas la gloire de l'in- 1778, p. 9. vention, mais l'adoption lui fait toujours honneur,

M. le duc d'Orléans, on tiroit, le 18, un feu d'artifice au palais royal, & qu'on illuminoit encore quelques maifons, un incendie affreux détruisoit, rue Bergere, l'hôtel des Ménus plaisirs, les machines, les déco-

1788 . P. 149.

* 15 Janv. rations de l'opéra & les costumes *. Tous les magasins ont été la proje des flammes. Il paroît qu'on n'a pu fauver que très-peu de chose. Une pareille perte devra interrompre les repréfentations de l'opéra.

Extrait d'une lettre d'Angoulême, du 15 Avril 1788.

.. Le premier de ce mois, un loup monftrueux attaqua un enfant de 14 ans de la paroisse de Brie en Angoumois, proche la forêt de Bracone, le terrassa & le mangea. Cet animal féroce quitta la forêt de Bracone & vint dans la grande garenne d'Angoulême. où il attaqua le 8 le cheval du S. Messier, notaire du bourg de Fleac, l'égorgea & le mangea en partie. M. de Bellegarde, chevalier de St. Louis & conservateur particulier des chasses de Mgr comte d'Artois, étant à fa poursuite depuis long-tems, se rendit dans la garenne le o; il attaqua le monstre avec fa meute, étant accompagné par M. Emerv-Chaloupin, seigneur Dupuy-Dumaine, des Srs. Honoré, Rouchier & Amelin, tous trois gardes des bois de la grande & petite garenne d'Angoulême, & après 4 heures de chasses l'animal fut tué & transporté en la ville d'Angoulême, chez M. Brun, fubdélégué de M. l'intendant. La hauteur de l'animal étoit de 37 pouces, fa longueur de 5 pieds moins un pouce, & fon poids de 151 livres; les huit principales dents avoient 3 pouces

de long, & ses machelieres étoient doubles; sa couleur un peu plus brune que d'ordinaire.,,

MORTS.

André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, gouverneur de la Lorraine & du Barrois, grand bailly d'épée de Nancy, gouverneur & viguier des ville & viguerie d'Aiguemortes, marquis de Rocozel, est mort à Paris, le 15 Avril.

Don Philippe-Marie Ponte, comte de Scarnafis, chevalier, grand croix & commandeur de l'ordre royal & militaire de St-Maurice & de St-Lazare, gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Sardaigne & fon ambassadeur auprès du roi très-chrétien, est mort à Paris, le 22 Avril.

Armand de Montant, chevalier, baron de Castelnau, d'Arbien & de Quinsac, marquis de St-Julien, seigneur de Grandchamp, ancien-capitaine au régiment de cavalerie de Royal-Piémont, chevalier de l'ordre royal & militaire de St Louis, & lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement de Normandie, est mort à Paris, le 22 Avril.

George-Louis le Clerc, comte de Buffon, intendant du jardin & des cabinets d'histoire naturelle du roi, membre de l'académie francoife, de celle des sciences, & de plusieurs

autres académies, est mort à Paris le 16 Avril, dans l'hôtel de l'intendance du jardin du roi, des suites d'une maladie aussi longue que douloureuse, à l'âge de plus de 80 ans, étant né le 7 Septembre 1787. Son Histoire Naturelle lui assure une des premieres places parmi les hommes célebres de ce fiecle; comme physicien il a pu essuver des critiques; comme écrivain il ne mérite que des éloges, & c'est avec raison qu'un juge impartial a dit en parlant de sa mort: ., c'est , une vraie perte nationale; perte d'autant , plus fentible qu'elle ferme la chaine de , tous les écrivains de génie que la France , a produits, fans interruption, pendant près de deux fiecles, depuis Malherbe " jusqu'à M. de Buffon. Quelles triftes ré-" flexions se présentent à l'esprit, quand ,, on fonge que celui-ci n'est pas seulement , remplacé; mais qu'il se trouve un inter-, valle immense entre lui & presque tous , les auteurs actuels! Quel modele vivant , pourra-t-on déformais oppofer à cet ef-, faim de barbares qui inondent la littéra-.. ture & les sciences! .. Cet éloge n'est pas exagéré des que l'on ne confidere dans M. de Buffon que son éloquence, son ton élevé, noble, impofant, ses images si vives, si brillantes, ses descriptions si vraies ti naturelles, les formes heureuses de son style. Les systèmes qu'il a imaginés ou adoptés, ont pu diminuer sa gloire; ses Epoques de la nature sur-tout, ont paru réfroidir l'enthoutiasme de plusieurs de ses partisans: cependant dans le fond ces Epoques se trouvoient déjà, à quelques variations près (car M. de B. v étoit fort sujet) dans l'Histoire Naturelle; & c'est peut-être faute d'avoir lu avec attention la partie systématique de ce grand ouvrage, que tant de personnes ont été étonnés des paradoxes contenus dans les Epoques. Une confidération. peut-être plus propre à faire oublier les torts de l'auteur, que toute espece d'apologie, est la tranquillité, on peut dire, la docilité avec laquelle cet homme célebre a vu les réfutations qui ont paru de cet ouvrage. M. de Buffon n'avoit pas cet égoïsme inquiet & irritable de la plupart des écrivains modernes; il supportoit la critique, s'en servoit quelquesois & ne s'en offensoit jamais (a). On a encore de M. de Buffon un Traité des Fluxions, traduit de l'Anglois, & la Statique des Végétaux de Hales, également traduite.

⁽a) Après avoir achevé l'Examen des Epoques de la nature*, je lui en fis remettre deux exem* 15 Juillet plaires, qu'il reçut d'une manier e fort gracieuse; & 1780, p. quelqu'un lui en ayant parlé peu de tems après: 457.— 1 cela est honnéte, dit il: je ne suis point mécontent Jaiv. 1782, de l'auteur. Je n'ai fait cela que pour m'amuser, p. 19. & n'ai point du tout prétendu écrire des choses incontestables. L'homme tout. à fait respectable digne de soi, à qui ces paroles surent dites, les a rendues à beaucoup de personnes. Il vit encore, & si je ne le nomme pas ici, c'est que les égards qui lui sont dus, ne me permettent pas de le faire sans sa permission.



NOUVELLES DIVERSES.

L'empereur qu'on croyoit parti pour la Buckowine, a reparu tout-à-coup dans le camp, & l'on s'attend à quelque mouvement extraordinaire. — Les parlemens de Rouen & de Douai ont enregiftré la prorogation du 2e. vingtieme, sous l'espérance de l'assemblée des états-généraux, — L'affaire de M. Hastings semble prendre une tour désavorable. — Les lettres de Provence parlent de la destruction d'un grand serpent, qui jusqu'ici paroît accompagnée de circonstances sabuleules.

Dans le dern. Journ. p. 548, l. 10, de bonnes qualités, lisez des bonnes qualités. Dans le Journ. du 15 Mars, p. 390, l. 20,

lang figuré, lifez sens figuré.

TABLE.

11, 11		
Turquie.	(Constantinople.	33
Russia.	(Pétersbourg.	36
POLOGNE.	(Varsovie.	37
ESPAGNE.	(Madrid.	40
ITALIE.	Rome. Venise. Mantoue. Turin.	ibid. 42 43
Angleterre.	(Londres.	50
ALLEMAGNE.	Vienne. Hermanstads. Dusseldorf.	54 57 58
PAYS BAS.	La Haye. Bruxelles. Louvain.	ibid. 65 ibid.
FRANCE.	(Paris.	66
	(Mores.	177